

Rapport ACT – Accelerate Climate Transition

ACT Evaluation France Secteur Industrie



DECEMBRE 2024

GOVERNANCE DE L'INITIATIVE ACT :



FINANCE PAR :



EVALUATIONS ET RAPPORT REALISES PAR :



Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

Résumé exécutif

Contexte

La décarbonation des secteurs industriels est cruciale pour atteindre les objectifs climatiques globaux. Le Pacte vert pour l'Europe, lancé par la Commission européenne en décembre 2019, sert de feuille de route environnementale accompagnée d'un ensemble de mesures pour engager l'Union européenne sur la voie de la transition écologique et mettre en œuvre les engagements de l'Accord de Paris. L'Union européenne et ses États membres se sont engagés à réduire les émissions nettes de gaz à effet de serre de 55 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 1990 et à atteindre un objectif de zéro émission nette d'ici 2050 pour l'ensemble de l'Union européenne, tous secteurs confondus.

Cependant, selon l'Agence Européenne pour l'Environnement, les tendances et projections des émissions de gaz à effet de serre dans les secteurs de l'énergie et de l'industrie en Europe sont en léger décalage par rapport aux objectifs fixés par le Pacte vert pour l'Europe. Il est donc nécessaire de disposer **d'une analyse des stratégies et plans de transition des entreprises du secteur**, afin d'identifier leurs points forts et points d'amélioration. Pour que ces éléments puissent être partagés par l'ensemble des parties prenantes de manière transparente, il est également nécessaire que cette analyse se fasse **sur base de données publiques**. En effet, dans l'attente de la publication des premiers rapports de durabilité exigés par la directive européenne CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*), les grandes entreprises publient déjà de l'information combinant exigences réglementaires générales et cadres volontaires, présentant leurs analyses, politiques, actions et métriques en matière d'environnement et de climat.

La présente étude restitue l'évaluation d'un panel de neuf entreprises industrielles avec une implantation française, **à partir des méthodologies ACT** (*Accelerate Climate Transition*) de l'ADEME qui permettent d'analyser en profondeur les plans de transition et la stratégie passée, présente et à venir des acteurs.

Les **objectifs de cette étude** sont : (i) en amont de la publication des premiers rapports de durabilité de la CSRD, de faire un état de lieux de la suffisance ou non de l'information disponible en vue d'effectuer une analyse pertinente des plans de transition, (ii) de produire une évaluation individuelle des forces et points d'amélioration des entreprises, tels que perçus via leurs publications, et (iii) assurer la fiabilité et la pertinence des méthodologies ACT en tant qu'outil d'évaluation des plans de transition des entreprises.

Disponibilité des informations

Les évaluations présentées dans ce rapport ont été réalisées sur la base de données publiques, qui peuvent être lacunaires ou parcellaires sur certains aspects par rapport aux données internes des entreprises. Les évaluations peuvent donc être considérées comme incomplètes du point de vue des entreprises. Ainsi, les indicateurs à évaluer qui n'ont pu l'être du fait de l'absence de donnée exploitable représentent en moyenne 13% du score de performance, entre 5% et 25% selon les acteurs. Cet écart illustre le besoin **de plus de transparence**, ce qui est l'un des objectifs de la réglementation CSRD. Une plus forte disponibilité de l'information est donc nécessaire et attendue à moyen terme.

Résultats

Comme rappelé en partie 1.2.1, la méthodologie d'évaluation ACT propose un score tridimensionnel : performance (exprimé /20 ou en pourcentage), narratif (de A à E) et tendance (+, - ou =). Les résultats de ce panel sont les suivants :

- le score de performance moyen des entreprises évaluées s'établit à **8,9/20**, indiquant une maturité intermédiaire dans leurs démarches de décarbonation, avec des scores variant de 6,3 à 11, ce qui témoigne d'une disparité significative au sein de l'échantillon ;
- en ce qui concerne les scores narratifs, la majorité des entreprises obtiennent une **note C**, ce qui traduit des efforts tangibles mais révèle également un potentiel d'amélioration ;
- le score de tendance, **en moyenne positif**, indique que l'alignement des entreprises avec la transition bas-carbone devrait s'améliorer au cours des prochaines années.

Analyse des évaluations

L'analyse menée conduit à poser le constat **d'entreprises mobilisées** et conscientes des enjeux, avec des engagements de décarbonation posés. Toutefois, les entreprises **doivent encore progresser** dans l'élaboration de leurs plans d'action et son articulation avec les objectifs posés, en veillant à produire publiquement les éléments qui permettent d'attester de la cohérence de l'ensemble de leur plan de transition.

Ainsi, les entreprises du panel d'étude ont toutes globalement bien intégré les enjeux liés à la transition bas-carbone dans leur pilotage stratégique, par divers mécanismes (organe de supervision au plus haut niveau dans l'organisation, gestion des risques et opportunités liés à la transition bas-carbone, dispositif de tarification interne du carbone, etc.). Les entreprises ont toutes mis en place des objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, avec des cibles souvent compatibles avec une trajectoire mondiale de décarbonation nettement en dessous de 2°C selon le référentiel SBTi.

Toutefois, comme mentionné *supra*, les évaluations sont pénalisées par un **manque de disponibilité de l'information** sur des aspects essentiels, et notamment les suivants :

- Stabilité/comparabilité des émissions comptabilisées au cours du temps, et transparence des méthodologies.
- Aspects prospectifs, en particulier les estimations d'émissions verrouillées¹.
- Manque d'informations chiffrées dans les plans de transition (notamment les réductions d'émissions associées aux leviers de décarbonation et les aspects de financement de ces derniers) ;

Axes d'amélioration

Le déploiement de la CSRD devrait permettre **une amélioration de la disponibilité de ces éléments**. Cela nécessite en sous-jacent un travail de mise en cohérence des engagements de décarbonation pris avec le plan d'action des entreprises. Ainsi, différentes **pistes de progression** sont présentées ci-dessous. Ces pistes reflètent des enseignements généraux, qui doivent s'adapter aux spécificités de chaque entreprise.

- Être plus précis dans le pilotage des émissions et étoffer la temporalité.

Suivre les émissions absolues présente l'avantage de disposer d'une unité physiquement tangible, applicable sur des périmètres larges, mais rend le pilotage vulnérable à des effets « parasites » comme des ralentissements d'activité ou de la compensation entre des dynamiques opposés sur différents sous-périmètres. Compléter par un suivi par sous-périmètre pertinent, exprimé en intensité par rapport à une grandeur physique adaptée permet d'enrichir la vision et de démontrer son alignement de manière fiable par

¹ Les émissions dites verrouillées correspondent à une estimation des émissions futures de gaz à effet de serre susceptibles d'être causées par les principaux actifs ou produits de l'entreprise vendus au cours de leur durée de vie opérationnelle.

rapport à des trajectoires sectorielles de référence. En outre, la mise en place de cibles à court, moyen et long terme (et non seulement à moyen terme, comme c'est parfois le cas) est nécessaire pour assurer de la visibilité sur la transition jusqu'à l'horizon 2050.

- Mieux structurer et compléter les plans de transitions

Ces plans doivent comprendre des actions concrètes pour atteindre les objectifs de réduction, et être accompagnés de données précises sur l'impact attendu, les échéances de mise en œuvre et les ressources financières engagées, qui sont autant d'éléments demandés par la CSRD. La mise en œuvre concrète représente un défi, car un écart notable persiste entre les objectifs définis et les actions présentées.

- Rechercher un impact tangible via l'engagement fournisseur et client

La plupart des entreprises ont mis en place des politiques d'engagement avec des actions pertinentes. Cependant, il est la plupart du temps difficile de discerner si la mise en œuvre de cette politique est susceptible d'aboutir à un impact tangible. Afin de garantir cet impact, il est nécessaire d'étoffer ces politiques, en combinant des attendus clairs avec un dispositif d'incitation/pénalisation : d'une part, demander à ses parties prenantes, en fonction de leur maturité, une publication et un suivi des émissions de gaz à effet de serre, des cibles quantifiées de réduction, un plan de transition et ultimement un suivi du bon déroulé de celui-ci ; et, d'autre part, associer le respect ou l'absence de respect de ces attendus à des conséquences financières concrètes, positives ou négatives.

- Démontrer la cohérence de sa démarche dans l'engagement public

Pour implémenter la transition, des modifications significatives des politiques publiques économiques sont nécessaires (soutien des solutions vertueuses, sortie de solutions polluantes, ...). Dans leur définition, le pouvoir d'influence des entreprises et de leurs associations professionnelles, premières concernées, est significatif. Il est donc nécessaire que l'entreprise démontre la cohérence entre son action et ce pourquoi elle milite, directement ou via ses associations, au niveau des politiques publiques. Ce point fait l'objet à ce jour de peu de communication. Ainsi, il est attendu des entreprises un soutien actif à l'atteinte de l'Accord de Paris et une revue régulière de l'alignement des associations professionnelles dont l'entreprise est membre. En cas de divergence, des actions concrètes doivent être prises, pouvant aller jusqu'à la suspension de financements ou la rupture d'adhésions.

Conclusion

Les entreprises étudiées affichent une volonté claire de contribuer à la décarbonation. Toutefois, les entreprises doivent encore progresser dans la publication et la mise en œuvre de plans de transition davantage détaillés et lisibles, en reliant d'une part explicitement leurs ambitions de réduction d'émissions à des trajectoires et stratégies de décarbonation alignées et, d'autre part, en étayant ces ambitions par des actions-clés de décarbonation précises et quantifiées. A cet égard, comme démontré par cet exercice, la CSRD est amenée à jouer un rôle clé de référentiel de gestion des enjeux climatiques, au-delà d'être un cadre de reporting. Les évaluations ACT, en exploitant cette information, permettront d'assurer la bonne appréhension de ces enjeux via une méthodologie et un outil robuste.

Table des matières

RESUME EXECUTIF	3
1. CONTEXTE DES EVALUATIONS	7
1.1. CADRE ET PROFIL DES ENTREPRISES EVALUEES	7
1.1.1. CADRE DES EVALUATIONS	7
1.1.2. COMMENT LE SECTEUR SE SITUE-T-IL PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS DE REDUCTION DES EMISSIONS (NIVEAU EUROPE) ?	8
1.1.3. LES ENTREPRISES EVALUEES	8
1.2. PRESENTATION DES METHODOLOGIES ACT	11
1.2.1. LE CADRE METHODOLOGIQUE ACT EVALUATION	11
1.2.2. LES METHODOLOGIES ACT EMPLOYEES	14
2. ANALYSE DES EVALUATIONS	16
2.1. ANALYSE DES RESULTATS	16
2.1.1. RESULTATS GLOBAUX (SCORES TRIDIMENSIONNELS)	16
2.1.2. ANALYSE DESCENDANTE – LES CINQ QUESTION-CLES DE ACT	18
2.1.3. ANALYSE ASCENDANTE PAR ELEMENT METHODOLOGIQUE	20
2.2. LES LIMITES DE L’EVALUATION	31
2.2.1. APPORTS A VENIR DE LA CSRD	31
2.2.2. DISPONIBILITE DES INFORMATIONS	31
2.2.3. AUTRES LIMITES ET POINTS D’ATTENTION	34
3. AXES D’AMELIORATIONS	36
4. CONCLUSIONS	39

1. Contexte des évaluations

1.1. CADRE ET PROFIL DES ENTREPRISES ÉVALUÉES

1.1.1. Cadre des évaluations

Les entreprises sont des acteurs économiques clés afin de réaliser la transition et diminuer effectivement les émissions de gaz à effet de serre. Depuis 2015, l'ADEME et ses partenaires développent des méthodologies d'évaluation des stratégies de transition des entreprises, les méthodologies ACT (*Accelerate Climate Transition*), qui permettent de situer les forces et les points d'améliorations de ces acteurs, en se fondant sur de nombreuses informations précises relatives aux plans de transition des entreprises, à leurs projections et à leur trajectoire passée.

Dans le contexte de l'entrée en application de la réglementation européenne CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*), le déploiement à grande échelle de méthodologies d'évaluation et d'interprétation des données relatives au climat sur base de données publiques, limitant ainsi le recours à des sollicitations privées coûteuses en temps pour les entreprises, est la voie d'avenir. L'ADEME a donc décidé de lancer en 2024 un exercice de notations d'entreprises sur base de données publiques grâce aux méthodologies ACT, couvrant pour ce premier exercice 3 secteurs avec neuf entreprises chacun : l'immobilier, les transports et l'industrie. Les **objectifs de cet exercice** sont : (i) en amont de la publication des premiers rapports de durabilité de la CSRD, de faire un état de lieux de la suffisance ou non de l'information disponible en vue d'effectuer une analyse pertinente des plans de transition, (ii) de produire une évaluation individuelle des forces et points d'amélioration des entreprises, tels que perçus via leurs publications, et (iii) d'assurer la fiabilité et pertinence des méthodologies ACT en tant qu'outil d'évaluation des plans de transition des entreprises.

Suite à appel d'offre, deux prestataires formés à ces méthodologies ont été sélectionnés : Ekodev et, dans le cadre du secteur de l'industrie, objet du présent rapport, le Citepa.

Les évaluations se sont déroulées au cours de l'été 2024 essentiellement sur la base des rapports annuels et autres documents publics des entreprises, portant donc essentiellement sur l'exercice 2023, parfois 2022 quand la donnée 2023 n'était pas disponible. **Les entreprises ont été notifiées en amont de l'exercice**, et celles qui étaient intéressées ont pu se faire présenter plus en détail les objectifs de l'exercice et les principes de ACT. Celles qui le souhaitaient ont pu ensuite se faire présenter leurs résultats et apporter leurs commentaires (par exemple, mentionner une source d'information publiée omise par l'évaluateur). Ces éléments ont été pris en compte dans les résultats finaux qui sont présentés ici. L'ADEME remercie ainsi particulièrement les équipes des entreprises rencontrées pour leur disponibilité et la richesse des échanges.

Le présent document détaille le contexte global de décarbonation du secteur (1.1.2) puis le profil des entreprises évaluées (1.1.3). Après avoir rappelé les principes méthodologiques sous-jacents de la méthodologie ACT (0), il présente les principaux enseignements de l'analyse (2.1), en soulignant les limites inévitables de l'exercice (2.2). Dans le contexte de mise en place de la CSRD, des pistes d'améliorations sont mentionnées et mises en avant (3).

1.1.2. Comment le secteur se situe-t-il par rapport aux objectifs de réduction des émissions (niveau Europe) ?

La décarbonation des secteurs de l'industrie est essentielle pour atteindre les objectifs climatiques mondiaux. Le **Pacte vert pour l'Europe** (*European Green Deal*) est la feuille de route environnementale lancée par la Commission européenne en décembre 2019 pour concrétiser les engagements pris lors de l'Accord de Paris. Il fixe un objectif de réduction des émissions nettes de gaz à effet de serre de **55 % d'ici 2030 par rapport à 1990** et un **objectif de neutralité en matière de gaz à effet de serre d'ici 2050** pour l'ensemble de l'Union européenne, tous secteurs confondus.

Selon l'Agence Européenne pour l'Environnement (AEE, cf. rapport [Trends and Projections in Europe 2023](#)), au niveau européen, les tendances et projections des émissions territoriales de gaz à effet de serre de secteurs de la production d'énergie et de l'industrie sont en décalage avec les objectifs du Pacte vert pour l'Europe. Ainsi, le secteur de la production d'énergie a diminué ses émissions de 39% entre 2005 et 2021, passant de 1 489 à 902 MtCO_{2e}, et les projections du scénario avec mesures supplémentaires indiquent une baisse de 66% entre 2005 et 2030. Ces résultats sont donc légèrement en deçà de la baisse de 69% considérée comme nécessaire pour ce secteur selon le scénario mix 55. Le secteur de l'industrie, quant à lui, a diminué ses émissions de 23% entre 2005 et 2021, passant de 981 à 757 MtCO_{2e}, et les projections du scénario avec mesures supplémentaires indiquent une baisse de 40% entre 2005 et 2030, en-deçà de la baisse de 46% considérée comme nécessaire. Même si des baisses d'émissions conséquentes ont été réalisées pour ces deux secteurs, une forte accélération des efforts de décarbonation est nécessaire pour parvenir à des trajectoires de décarbonation alignées avec l'objectif de réduction d'émissions à l'horizon 2030.

Il est donc ainsi essentiel d'évaluer comment les acteurs de ce secteur sont positionnés au regard des exigences de transition. C'est ce à quoi s'emploient les méthodologies ACT Evaluation.

1.1.3. Les entreprises évaluées

Les entreprises sélectionnées pour cette évaluation sectorielle font partie des acteurs majeurs de divers secteurs industriels (métallurgie, chimie, énergie et gestion des ressources). Ces entreprises françaises, ou européennes avec une forte implantation en France (cas de Solvay et Trimet SE), ont été sélectionnées sur des critères de taille de la capitalisation et volume d'émissions de gaz à effet de serre. Du fait de l'absence de données disponibles sur 2023, les résultats de l'entreprise Trimet SE ne sont pas présentés mais contribuent aux notes moyennes du secteur.

AIR LIQUIDE

Air Liquide est un leader mondial des technologies du gaz, pour les secteurs de l'industrie et de la santé. En 2023, l'entreprise réalise un chiffre d'affaires de plus de 27,6 milliards d'euros avec un effectif d'environ 68 000 collaborateurs dans 72 pays.

ARKEMA

Arkema est un acteur mondial dans la chimie de spécialités, produisant notamment des adhésifs, des revêtements, des composites et polymères avancés et des produits intermédiaires. Avec un chiffre d'affaires de 9,5 milliards d'euros et environ 21 000 collaborateurs en 2023, Arkema est présent dans 55 pays.

REXEL

Rexel est un acteur mondial dans la distribution de matériel électrique et de solutions pour l'automatisation, l'éclairage et l'efficacité énergétique. En 2023, Rexel compte plus de 27 000 collaborateurs et génère un chiffre d'affaires de 19,2 milliards d'euros, avec des activités réparties sur 19 pays.

RUBIS

Rubis est un acteur européen dans le stockage, la distribution et la fourniture de produits pétroliers. Avec un chiffre d'affaires de 6,6 milliards d'euros en 2023 et un effectif de 4 700 collaborateurs, Rubis opère dans 45 pays, principalement en Europe, en Afrique et dans les Caraïbes.

SCHNEIDER ELECTRIC

Schneider Electric est un leader mondial dans la gestion de l'énergie et l'automatisation opérant dans plus de 100 pays. L'entreprise compte plus de 168 000 collaborateurs et génère un chiffre d'affaires de 35,9 milliards d'euros en 2023. Schneider est un pionnier dans la transition énergétique avec ses solutions pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

SAINT-GOBAIN

Saint-Gobain est un acteur mondial dans la production de matériaux de construction et de solutions durables. Avec un chiffre d'affaires de 47,9 milliards d'euros en 2023 et près de 160 000 collaborateurs, Saint-Gobain est présent dans 75 pays et contribue activement à la construction durable et à l'efficacité énergétique. Le site de Pont-à-Mousson fait partie des 50 sites industriels les plus émetteurs de dioxyde de carbone en France

SOLVAY

Solvay est une multinationale belge d'envergure spécialisée dans les matériaux avancés et les produits chimiques. Une scission de ses activités a été réalisée en décembre 2023, au terme de laquelle les activités de spécialités ont été récupérées par une nouvelle entité nommée Syensqo, les activités historiques restant dans le périmètre de Solvay. Présente dans plus de 60 pays, avant la scission, l'entreprise comptait plus de 22 000 collaborateurs et réalisait un chiffre d'affaires de 13,4 milliards d'euros en 2022. Ses solutions sont utilisées dans divers secteurs comme l'aéronautique, l'automobile et la construction. Les sites de Tavaux et de Dombasle-sur-Meurthe font partie des 50 sites industriels les plus émetteurs de dioxyde de carbone en France. Il est à noter que **l'évaluation de Solvay a été faite sur son périmètre avant scission.**

TRIMET Aluminium SE

Trimet Aluminium SE est un acteur clé dans la métallurgie, spécialisé dans la production d'aluminium. Avec une production annuelle de plus de 500 000 tonnes et, en 2022, un chiffre d'affaires de 1,5 milliard d'euros et environ 2 400 employés, l'entreprise joue un rôle essentiel dans l'approvisionnement de l'industrie automobile, de la construction et des biens de consommation en France. Le site de Saint-Jean-de-Maurienne fait partie des 50 sites industriels les plus émetteurs de dioxyde de carbone en France.

VEOLIA

Veolia est un leader mondial dans la gestion des ressources, spécialisé dans la gestion de l'eau, des déchets et de l'énergie. Avec un chiffre d'affaires de 45,3 milliards d'euros en 2023 et environ 220 000 collaborateurs, Veolia joue un rôle essentiel dans la transition écologique mondiale.

Les données des entreprises de chiffre d'affaires (CA), d'effectif, d'émissions des scopes 1 et 2, et d'émissions de scope 3 sont indiquées ci-après telles que rapportées par les entreprises au sein de leur document d'enregistrement universel ou d'un document similaire. Pour Trimet SE, l'année considérée a été 2022, en raison de données publiques plus complètes pour cette année-là. Les émissions rapportées de scopes 1 et 2 sont celles sur lesquelles les entreprises du panel se sont fixées des objectifs de réduction d'émissions, et la méthode d'attribution des émissions de scope 2 peut être fondée sur la localisation ou sur le marché, selon l'entreprise. Il convient de rappeler que les émissions estimées peuvent être associées à des niveaux élevés d'incertitude et que la comparaison inter-entreprises des émissions, tout particulièrement de celles du scope 3, nécessite des précautions, du fait de nombreux biais potentiels résultant de différences sur divers aspects : chaînes de valeur, positionnement dans la chaîne de valeur, postes d'émissions comptabilisés, méthodes d'estimation, etc.

Entreprise	Secteur	Méthode ACT ²	Année	CA (Md€)	Effectif (millier)	Scopes 1 et 2 (ktCO ₂ e)	Scope 3 (ktCO ₂ e)
Trimet SE	Industrie lourde	Aluminium	2022	1,5	2,4	2 278	1 129
Air Liquide	Chimie	Chimie	2023	27,6	68	37 617	21 075
Arkema	Chimie	Chimie	2023	9,5	21	2 273	71 057
Solvay	Chimie	Chimie	2023	13,4	22	7 300	14 000
Rubis	Energie	Pétrole & Gaz	2023	6,6	4,7	264	14 404
Schneider Electric	Industrie légère	Générique	2023	35,9	168	202	56 778
Saint-Gobain	Industrie légère	Générique	2023	47,9	160	8 827	19 982
Veolia	Services collectivités	Générique	2023	45,4	220	33 600	31 340
Rexel	Industrie légère	Générique	2023	19,2	27	90	33 074

Les 9 entreprises évaluées présentent des variations assez importantes de CA, d'effectif, et de niveaux d'émissions. Elles réalisent des activités très différentes : ainsi, Trimet SE, producteur d'aluminium, a des activités industrielles lourdes, tandis que Rexel est essentiellement un distributeur de matériel électrique. Cette diversité d'activités se voit reflétée dans les niveaux et profils d'émissions, ainsi que dans les différentes méthodologies d'évaluation ACT employées : Aluminium, Chimie, Pétrole & Gaz et Générique (cf. ci-dessous).

² Comme exposé partie 1.2.2, différentes méthodologies suivant le même cadre conceptuel ont été adaptées en fonction des secteurs d'activité.

1.2. PRESENTATION DES METHODOLOGIES ACT

Une méthodologie ACT Evaluation vise à analyser les forces et les axes d'amélioration d'une entreprise au regard de sa contribution à l'atteinte des objectifs de limitation des émissions de gaz à effet de serre portés par l'Accord de Paris. Afin de combiner un cadre conceptuel cohérent avec les spécificités et enjeux propres à chaque secteur, les méthodologies ACT ont été développées à partir d'un cadre conceptuel unique, décliné progressivement à divers secteurs parmi les plus émissifs (cf. [liste des méthodologies](#) disponibles). La présente partie rappelle le cadre conceptuel global (1.2.1) puis précise les caractéristiques particulières des méthodologies qui ont été dans la pratique sélectionnées (1.2.2) compte-tenu du profil d'activité des entreprises du panel.

1.2.1. Le cadre méthodologique ACT Evaluation

Le cadre méthodologique ACT est sous-tendu par cinq grandes questions :



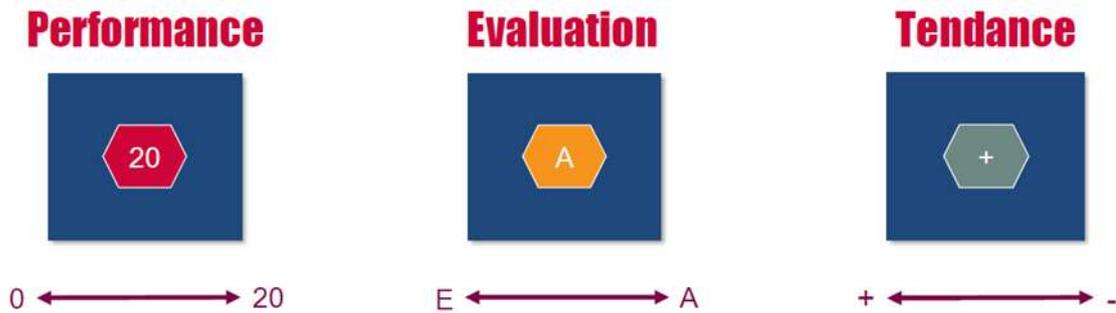
Ainsi, à l'issue d'une évaluation ACT, les éléments de réponse apportés à ces cinq questions permettent, au-delà de l'aspect quantitatif/scolaire de l'évaluation elle-même, de tirer les grands enseignements qualitatifs sur le positionnement de l'entreprise (cf. 2.1.2).

Le cadre d'évaluation lui-même, qui a été développé à partir de ces grandes questions, peut être résumé par le schéma suivant :

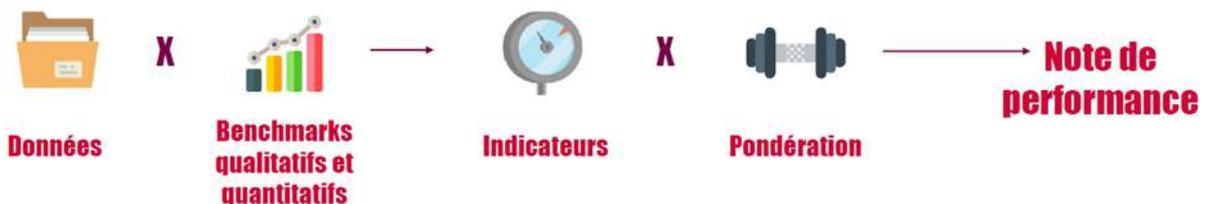


La construction de la note :

La notation ACT est composée de 3 notes individuelles : la note de performance (de 0 à 20), la note narrative ou d'évaluation (de E à A) et la note de tendance (-, = ou +) :



La partie la plus longue de l'évaluation se concentre sur la note de performance autour de différents modules. Les éléments à collecter pour la note de performance sont des données, informations clés sur l'entreprise.



La note de performance :

La note de performance se compose de 9 modules : cinq purement qualitatifs et quatre intégrant des composantes quantitatives. Les différents indicateurs qui composent ces modules s'inscrivent dans 3 échelles de temps : passé, présent et futur.

Modules quantitatifs	Modules qualitatifs
1. Objectifs de réduction	5. Management
2. Investissements matériels	6. Engagement fournisseur
3. Investissements immatériels	7. Engagement client
4. Performance des produits vendus	8. Engagement public
	9. Modèle économique

Les modules quantitatifs :

Module	Éléments analysés
1. Objectifs de réduction	Objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, analysés selon trois angles : <ul style="list-style-type: none"> • Le scope : 1, 2 ou 3 • Le niveau d'ambition : par rapport aux objectifs de limitation du réchauffement climatique à 1,5 ou 2 °C • L'horizon temporel : court, moyen et long termes
2. Investissements matériels	Contribution des actifs de production aux émissions futures : <ul style="list-style-type: none"> • Les investissements antérieurs dans des actifs induisent des émissions présentes... • ... lesquels rendent les émissions futures prédictibles pour ces actifs
3. Investissements immatériels	Contribution des investissements en R&D : <ul style="list-style-type: none"> • L'innovation technologique comme outil d'atténuation du changement climatique • Favoriser l'investissement dans les technologies non matures
4. Performance des produits vendus	Contribution à une économie bas-carbone des produits et services fournis

Les modules qualitatifs :

Module	Éléments analysés
5. Management	Intégration du changement climatique dans le plan de développement, portée par : <ul style="list-style-type: none"> • La prise en compte du changement climatique par un haut niveau hiérarchique • L'expertise en la matière de ces managers • Un planning de transition vers un modèle économique bas carbone • L'incitation à l'adoption de ce planning
6. Engagement fournisseur	Engagement avec la partie amont de la chaîne de valeur
7. Engagement client	Engagement avec la partie aval de la chaîne de valeur
8. Engagement public	Support aux politiques publiques d'atténuation du changement climatique
9. Modèle économique	La transition vers une économie bas carbone comme une opportunité

Ces modules sont évalués au moyen de « matrices de maturité » qui à chaque thématique associent des questions-clés, avec différents niveaux de réponse donnant plus ou moins de points. Le score de chaque indicateur et de chaque module est obtenu par agrégation pondérée des réponses à chaque question.

Maturité	Basique	Standard	Avancée	Pratique supérieure	Alignée bas-carbone
Score	0%	25%	50%	75%	100%

1.2.2. Les méthodologies ACT employées

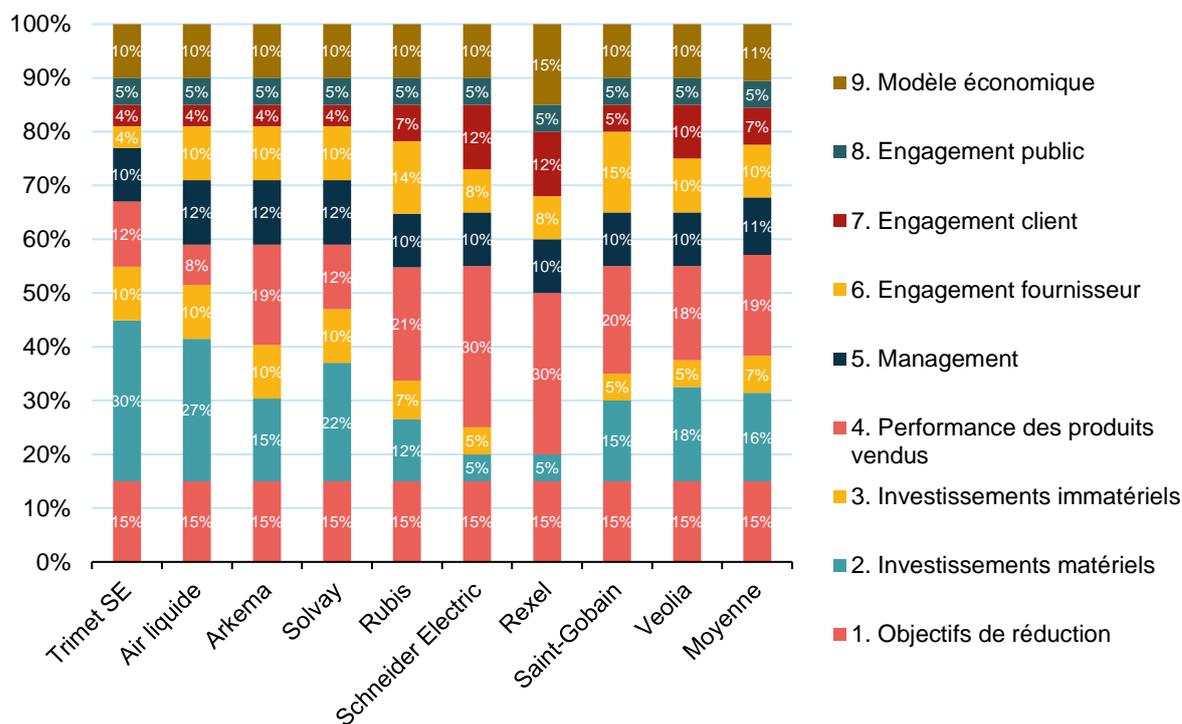
Pour s'assurer que les évaluations sont pertinentes et adaptées à chaque secteur, plusieurs méthodologies sectorielles ont été développées. Ces méthodologies tiennent compte des caractéristiques uniques de chaque secteur, notamment en termes de production, d'émissions, de besoins matériels et énergétiques, et de leviers et capacité d'action. Concrètement, la pondération des 9 modules présentés plus haut varie, des questions spécifiques peuvent être activées au sein des matrices de maturité, et les trajectoires de décarbonation de référence (*benchmarks*) sont adaptés. Pour le panel d'entreprises évaluées, quatre référentiels distincts ont été utilisés : Aluminium, Chimie, Pétrole & Gaz et Générique. Une description détaillée des méthodologies est disponible sur le [site de ACT](#).

Les pondérations des différents modules varient plus ou moins fortement entre référentiels et, pour certains modules, pour un même référentiel, selon différents paramètres. Dans les référentiels de l'aluminium et du pétrole et gaz, les pondérations varient selon le positionnement de l'entreprise au sein de la chaîne de valeur. Dans le référentiel de la chimie, les pondérations varient selon l'importance relative des émissions de scopes 1 et 2, d'une part, et de scope 3 amont, d'autre part. Le référentiel générique fournit des lignes directrices générales pour ajuster les pondérations des différents modules, basées notamment sur l'importance (absolue et/ou relative) des émissions de scopes 1 et 2, du scope 3 amont et du scope 3 aval, ainsi que sur l'importance des leviers de décarbonation.

Module	Pondération			
	Aluminium	Chimie	Pétrole & Gaz	Générique
1. Objectifs de réduction	15%	15%	15%	15%
2. Investissements matériels	12-35%	10-32%	5-40%	0-35%
3. Investissements immatériels	10%	10%	2-10%	5%
4. Performance des produits vendus	7-30%	2-22%	10-23%	0-35%
5. Management	10%	12%	10%	10%
6. Engagement fournisseur	4%	10%	0-20%	0-20%
7. Engagement client	4%	4%	0-10%	0-20%
8. Engagement public	5%	5%	5%	5%
9. Modèle économique	10%	10%	10%	10-15%

Vue d'ensemble des pondérations par entreprise

Le graphique ci-dessous montre les pondérations des différents modules de notation pour chaque entreprise évaluée dans le secteur de l'industrie ainsi que pour la moyenne du panel.



Les importances relatives des modules dans l'évaluation peuvent s'expliquer ainsi :

- Certains modules ont des poids relativement stables, comme les modules « Modèle d'affaires » (~10%), « Engagement public » (5%), « Objectifs climatiques » (15%) ou « Management » (10%).
- Les deux modules présentant les variations de poids les plus importantes sont les modules « Investissements matériels » et « Performance des produits vendus », qui représentent essentiellement la gestion des émissions directes (scopes 1 et 2) et indirectes (scope 3), respectivement, et dépendent donc de l'importance relative de ces deux périmètres d'émissions.

Ainsi, les évaluations ACT s'adaptent non seulement aux secteurs d'activités, en ciblant l'évaluation sur des aspects pertinents, mais aussi à certaines particularités des entreprises dont son positionnement sur la chaîne de valeur, en permettant des variations de pondérations en fonction de la répartition des émissions et des leviers d'action à disposition de l'entreprise.

2. Analyse des évaluations

2.1. ANALYSE DES RESULTATS

Comme présenté *supra* (1.2), les méthodologies ACT fonctionnent par un score tridimensionnel porté en partie par le score de performance, qui s'appuie sur 9 modules. Cette structure est sous-tendue par cinq question-clés.

Ainsi, après une première présentation globale des résultats, la présente partie présente une double clé de lecture :

- D'une part, une lecture « descendante » via les cinq grandes questions clés décrites en 1.2.1 ;
- D'autre part, une lecture « ascendante » s'appuyant sur une lecture composante par composante de la méthodologie.

Le lecteur peu familier des méthodologies ACT trouvera avantage à la première lecture, tandis que la seconde permettra plus particulièrement au lecteur accoutumé de comprendre la décomposition des scores.

2.1.1. Résultats globaux (scores tridimensionnels)

Cette section présente les enseignements globaux de l'analyse. Il est rappelé que les enjeux étant très différents d'un secteur à l'autre la moyenne est fournie à titre indicatif. En outre, dans le cadre de cet exercice antérieur à la mise en œuvre de la CSRD, les notes peuvent refléter autant l'absence de performance que l'absence de données nécessaires à évaluer l'entreprise. Ainsi, en moyenne sur les 9 entreprises du secteur de l'industrie, il est estimé que 13% de la note (entre 5% et 25% selon les entreprises) n'a pu être évaluée du fait d'une absence de données.

Munis de ces précautions, les résultats de l'analyse sont les suivants.

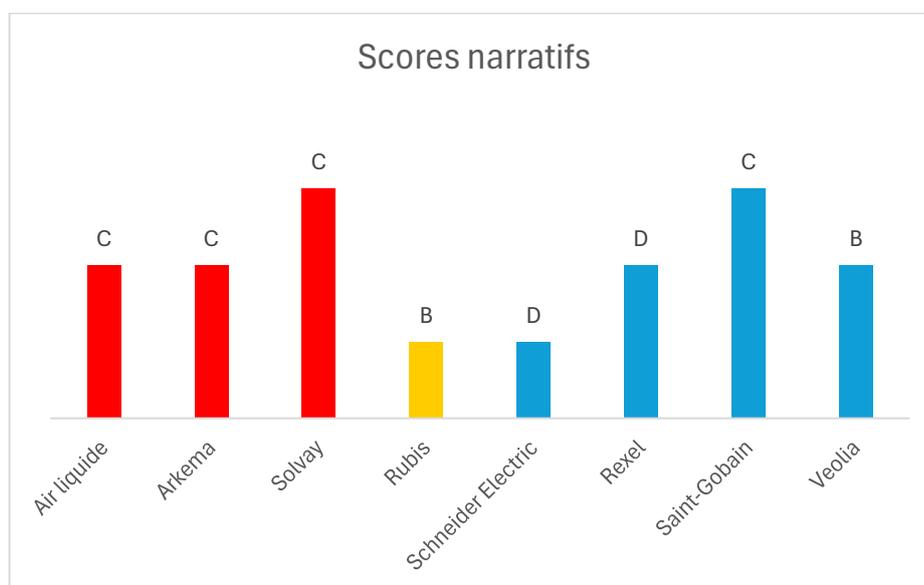


Entreprise	Méthodologie	Score global			
		Score de performance (0-20)	Score narratif (E-A)	Score de tendance (-, =, +)	Non noté (%)

Trimet SE	Aluminium	ND	ND	ND	ND
Air liquide	Chimie	9,0	C	+	17%
Arkema	Chimie	9,8	C	=	15%
Solvay	Chimie	8,4	B	=	14%
Rubis	Pétrole & Gaz	6,7	D	=	22%
Schneider Electric	Générique	10,3	C	+	4%
Rexel	Générique	9,9	C	+	12%
Saint-Gobain	Générique	8,7	B	+	16%
Veolia	Générique	11,0	C	+	12%
Moyenne	/	8,9	C	+	16%

La note de performance moyenne est de 8,9/20. Cette moyenne recouvre des notes allant de 6,3 à 11, ce qui démontre de forte disparité dans l'échantillon. L'écart type à la moyenne est de 1,5 point.

Le score narratif moyen est C. Les scores narratifs obtenus sont relativement homogènes dans le panel évalué, entre D et B. Le score narratif obtenu est souvent le score moyen, car les notes sur les quatre dimensions de notation (Modèle d'affaires et stratégie, Cohérence et crédibilité, Réputation et Risques) ont tendance à s'équilibrer. Au global, six entreprises sur neuf obtiennent une note supérieure à la moyenne sur la dimension « Modèle d'affaires et stratégie ». Sur les autres dimensions de notation, la note globale est proche de la moyenne avec des scores individuels hétérogènes. La dimension de la « Reputaion » présente les écarts les plus importants entre les entreprises, en fonction de la présence ou non de controverses environnementales et de leur gestion par les entreprises.



Le score de tendance moyen est « + ». Les scores de tendance sont également assez homogènes au sein du secteur, puisqu'aucune entreprise n'a reçu un « - », et seulement trois ont reçu un « = ». Toutes les entreprises évaluées ont pris des engagements de réduction de gaz à effet de serre à court et moyen termes et la plupart ont des engagements à long terme. Les plans de transition ont en moyenne reçu des notes supérieures à 60%, témoignant du sérieux des démarches de transformation des entreprises évaluées. Ces deux aspects permettent de présager de réductions effectives des émissions de gaz à effet de serre.

2.1.2. Analyse descendante – les cinq question-clés de ACT

Comme rappelé partie 1.2.1, les méthodologies ACT sont sous-tendues par cinq questions-clés rappelées ci-dessous. Les paragraphes suivants résument des tendances et défis au niveau du secteur dans chaque dimension. Ces éléments d'analyse ne sont pas uniformes et ne doivent donc pas être interprétés comme indicatifs de la performance des entreprises.



Qu'est-ce que les entreprises prévoient de faire (Engagements)

La quasi-totalité des entreprises ont défini des objectifs de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre à moyen terme (horizon 2030 ou 2035), et toutes ont au moins un objectif de réduction validé par SBTi, excepté Rubis. Toutefois, le niveau d'ambition des engagements varie selon deux dimensions : l'inclusion ou non du scope 3 au sein des engagements et l'alignement avec l'objectif 1,5 °C ou l'objectif 2 °C de limitation du réchauffement climatique. Par ailleurs, seules cinq entreprises se sont fixées des objectifs clairs de réduction d'émissions à long terme, quand trois autres indiquent un objectif principal de zéro émission nette sans en avoir défini les modalités.

Entreprise	Objectifs de réduction				
	Court/moyen terme	Scope 1&2	Scope 3	Long terme	Scope 1&2 Scope 3
Air liquide	Oui	WB2°C	Partiel	Non	
Arkema	Oui	1.5°C	1.5°C	Non	
Solvay	Oui	WB2°C	Oui	Non	
Rubis	Oui	Oui	Partiel	Non	

Schneider Electric	Oui	1.5°C	1.5°C	Oui	1.5°C	1.5°C
Rexel	Oui	1.5°C	1.5°C	Oui	1.5°C	1.5°C
Saint-Gobain	Oui	1.5°C	1.5°C	Oui	1.5°C	1.5°C
Veolia	Oui	1.5°C		Oui	1.5°C	1.5°C

Les colonnes « scope 1&2 » et « scope 3 » qualifient la couverture et l'ambition des objectifs climatiques. Les mentions « 1.5°C » et « WB2DS » décrivent un alignement avec un scénario permettant de limiter le réchauffement climatique, respectivement, à 1.5°C et nettement en dessous de 2°C au-dessus des niveaux pré-industriels validés par SBTi. Si ces objectifs n'ont pas été validés par SBTi, un simple « Oui » est indiqué. La mention « Partiel » indique une prise en compte de postes d'émissions correspondant à moins de 10% des émissions de scope 3.

Comment prévoient-elles d'y parvenir (Planification de la transition)

Toutes les entreprises évaluées publient des éléments de planification pouvant s'apparenter à un plan de transition. La plupart de ces plans comportent des exemples d'actions à court et moyen terme permettant d'atteindre les objectifs climatiques. Pour l'essentiel, les entreprises prévoient de réduire leurs émissions au travers d'une variété de leviers de décarbonation, parmi lesquels l'amélioration de l'efficacité énergétique et des procédés, l'augmentation de l'approvisionnement en matières premières et énergie bas-carbone, le déploiement de technologies de captage du carbone, et l'engagement des fournisseurs et clients. Une grande majorité des plans de transition manquent cependant généralement de données chiffrées ; le lien entre les actions mises en place et les objectifs n'est pas toujours explicité et rarement quantifié. En outre, peu de données financières sont publiées.

Trois entreprises ont toutefois publié des plans de transition bien développés et comportant un bon nombre d'éléments chiffrés, permettant de lier action de décarbonation et atteinte des objectifs. Outre les actions de décarbonation, la planification des principaux actifs de production et celle des activités économiques et dépenses au regard de la Taxonomie verte sont rarement publiées de manière claire et structurée. Ces éléments sont attendus dans le référentiel réglementaire CSRD à venir, en lien avec chaque action de décarbonation (cf. notamment ESRS E1-1, E1-3 et E1-4 du [RD \(EU\) 2023/2772](#)).

Que font-elles actuellement (Présent)

Les entreprises poursuivent globalement leurs investissements et la mise en œuvre de leurs actions de décarbonation. Elles modifient de manière incrémentale leurs activités ou créent de nouvelles filières d'activité alignées avec la transition bas-carbone. Une partie d'entre elles entreprend des travaux d'amélioration de suivi de leurs émissions de scope 3 et de fixation des cibles associées. Le rapportage annuel des émissions de gaz à effet de serre est mis en place pour presque toutes les entreprises, et la grande majorité ont développé des systèmes de gouvernance et de gestion des risques adaptés au sujet de la transition bas-carbone. Toutes les entreprises évaluées ont entrepris un questionnement et une transformation de leurs modèles d'affaires, soit en modifiant de manière incrémentales leurs activités, soit en créant de nouvelles filières d'activité décarbonées.

Qu'ont-elles fait dans le passé (Héritage)

Il existe de fortes disparités concernant la prise en main de la problématique climatique : certaines entreprises évaluées ont une haute maturité découlant de plusieurs années d'innovation et de transformation, tandis que d'autres ont initié plus récemment une réflexion concernant leur transformation. Presque toutes les entreprises ont déjà mis leurs émissions des scopes 1 et 2 sur une trajectoire de réduction significative. Elles

ont aussi globalement toutes mis en place des mécanismes de pilotage stratégique de la transition bas-carbone, notamment de gestion des risques de transition et de tarification interne du carbone, et établi un ou plusieurs comités d'administrateurs supervisant les enjeux liés au climat. Cependant, plus de la moitié des entreprises évaluées présentent une trajectoire d'émission de scope 3 dont la tendance est soit en augmentation au cours des dernières années soit impossible à évaluer, notamment du fait **de biais de comparabilité**. Ces éléments mettent en avant une maîtrise insuffisante de la trajectoire d'émissions au niveau la chaîne de valeur. En effet, alors que la plupart des entreprises ont établi une politique d'engagement des fournisseurs et des clients et mis en place des actions en ce sens, aucune des entreprises dans le panel n'a poussé les exigences de manière à garantir l'effectivité de l'impact, par exemple en demandant à ses parties prenantes d'accompagner les cibles quantitatives de réduction d'émissions de plan de transition crédibles, en adossant ces demandes à des systèmes de valorisation/pénalisation dans la relation d'affaire.

Comment tous ces plans et actions s'articulent (Cohérence)

La plupart des entreprises évaluées affichent globalement un soutien aux politiques publiques climatiques et font de la transition bas-carbone une opportunité de développement et de renouvellement. Il y a globalement une bonne cohérence d'ensemble entre les engagements et les actions. Cependant, la planification n'est parfois divulguée que partiellement et dans les grandes lignes, et une grande partie des entreprises gardent ou entretiennent le flou sur le maintien de certaines branches d'activité pouvant être considérées comme contraires à leurs engagements, en particulier celles reposant fortement sur l'utilisation de ressources fossiles. Par ailleurs, les entreprises **manquent globalement de transparence** dans la comptabilisation des émissions sur les changements de périmètre ou de méthode en matière d'émissions, comme dans le cas d'acquisition ou de cession d'activités, et sur la quantification des effets de ces changements et de ceux liées à une variation du volume d'activité. Les données publiées peuvent parfois paraître incohérentes, et la lecture des efforts réalisés s'en trouve pénalisée.

2.1.3. Analyse ascendante par élément méthodologique

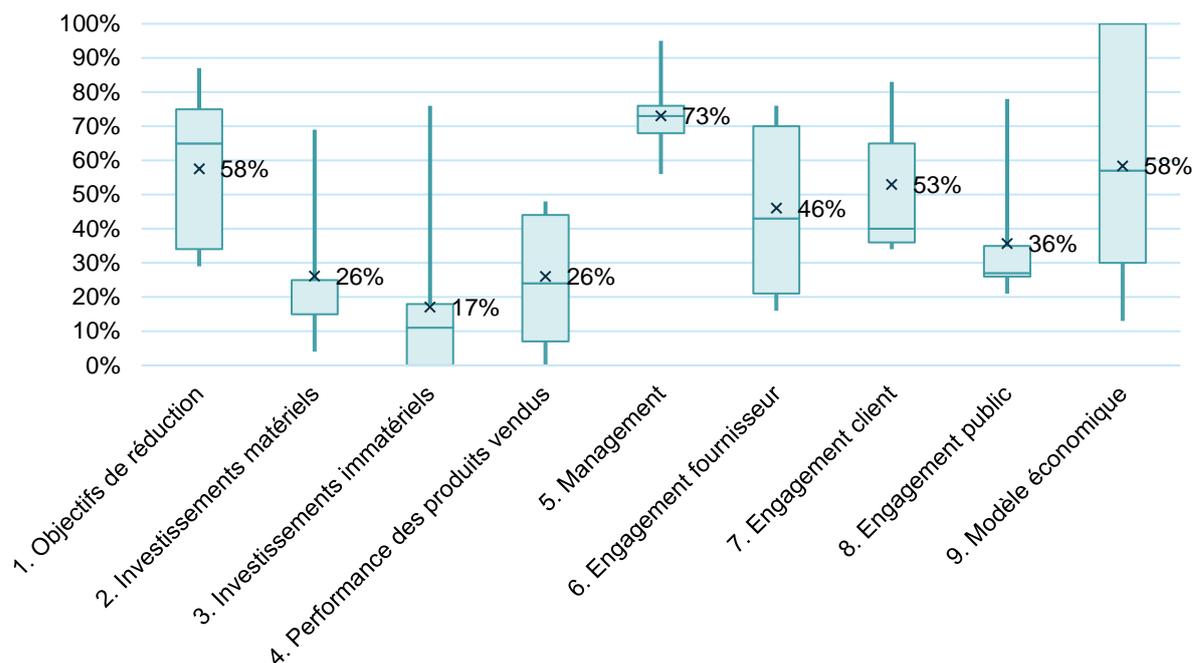
Cette section présente les grandes tendances de résultats pour les trois dimensions de la notation ACT : le score de performance, le score narratif et le score de tendance. Ces tendances ne sont pas uniformes sur toutes les entreprises et ne caractérisent donc pas les performances individuelles des entreprises évaluées.

• ANALYSE GENERALE

Analyse générale par module du score de performance

La composante principale de l'évaluation ACT est la notation sur 9 modules qui détermine le score de performance. Le graphe ci-dessous montre les scores moyens obtenus ainsi que les boîtes à moustaches (minimum, premier quartile, médiane, troisième quartile et maximum des scores obtenus), permettant d'apprécier la dispersion des scores, pour le panel d'entreprises et pour chacun des modules. La moyenne prend en compte l'ensemble des évaluations dans lesquelles le module apparaît comme un élément de la méthodologie (cf. 1.2.2). Il est rappelé que toutes les entreprises ne sont pas nécessairement évaluées sur tous les modules si ceux-ci ne sont pas pertinents pour leurs activités.

Moyennes et boîtes à moustaches des notes des modules



Dans le cas d'un panel de neuf entreprises, comme ici présent, il convient de noter que les boîtes représentent l'intervalle de valeurs des cinq scores du 3^{ème} au 7^{ème}, les deux meilleurs et deux moins bons scores étant en-dehors de la boîte (ou à ses extrémités).

Un premier niveau d'analyse à partir des boîtes à moustaches permet de classer les modules en plusieurs groupes selon la moyenne et la dispersion des scores obtenus :

- Maturité haute et homogène : le module « Management » est associé à des scores élevés (significativement supérieurs à 50%) pour l'intégralité des entreprises évaluées ;
- Maturité moyenne et hétérogène : les modules « Objectifs de réduction », « Engagement fournisseur », « Engagement client » et « Modèle économique » sont associés à des scores moyens (proches de 50%) mais avec une grande variabilité des scores obtenus selon l'entreprise ;
- Maturité basse et homogène : les modules « Investissements matériels », « Investissements immatériels », « Performance des produits vendus » et « Engagement public » sont associés à des scores plutôt faibles (significativement inférieurs à 50%) pour la grande majorité des entreprises du panel.

Analyse générale par critère pour le score narratif

Le score narratif est déterminé par une notation de A à E sur quatre critères de même pondération. Le tableau ci-dessous présente les notations de chaque critère pour le panel d'entreprises.

Entreprise	Modèle d'entreprise et stratégie	Cohérence et crédibilité	Réputation	Risques	Narratif
Trimet SE	ND	ND	ND	ND	ND
Air liquide	B	D	C	C	C
Arkema	B	B	D	C	C
Solvay	B	B	C	C	B

Rubis	D	D	C	D	D
Schneider Electric	B	C	E	C	C
Rexel	C	C	A	D	C
Saint-Gobain	C	C	A	C	B
Veolia	B	C	C	C	C
Moyenne	B	C	C	C	C

Modèle d'entreprise et stratégie : Ce critère examine la capacité de l'entreprise à être rentable dans une économie bas-carbone et le niveau de maturité de sa stratégie de transition bas-carbone. Il s'agit du seul à critère bénéficier d'une note significativement au-dessus de la note C, la plupart des entreprises obtenant la note B et seule une entreprise la note D. En effet, il est estimé que la plupart des entreprises ont identifié la transition bas-carbone comme une opportunité de développement et ont démarré leur propre transition pour se saisir des opportunités d'affaires associées avec, pour ce faire, des mécanismes significatifs en place.

Cohérence et crédibilité : Ce critère examine la cohérence entre les actions, les engagements et les résultats de l'entreprise, ce qui est aussi un indicateur de la crédibilité de la démarche. En moyenne, les entreprises obtiennent la note C. En effet, si les engagements et actions passés et présents sont concrets et souvent significatifs, avec des indicateurs présentant des tendances souvent favorables, comme les émissions des scopes 1 et 2 et la part de produits couverts par une analyse de cycle de vie, d'autres indicateurs présentent des tendances plus défavorables, comme les consommations d'énergie et les émissions de scope 3. De plus, le manque d'informations quantitatives et détaillées du plan de transition et le manque de transparence sur certaines branches d'activité ou certains indicateurs clés ont conduit à détériorer plusieurs notations.

Réputation : Ce critère examine l'existence de controverses environnementales susceptibles d'affecter significativement la perception de l'entreprise par les parties prenantes et la manière de réagir de l'entreprise. Une grande variabilité est constatée pour ce critère, les notes attribuées allant de A à E. Ainsi, certaines entreprises sont impliquées dans des controverses environnementales majeures, quand quelques-unes d'autres n'ont, semblerait-il, jamais été mises en cause. De plus, si certaines entreprises semblent des réponses adéquates et systématiques à ces controverses, d'autres semblent ne pas s'en préoccuper.

Risques : Ce critère examine la présence et l'ampleur des risques qui pourraient mettre à mal la rentabilité de l'entreprise ou sa capacité à mener à bon sa transition bas-carbone, ainsi que l'approche de l'entreprise pour gérer ces risques. La plupart des entreprises obtiennent la note de C. Si des risques mineurs voire majeurs liés à la transition bas-carbone existent, les entreprises ont globalement toutes pris en compte ce type de risques dans leur démarche de gestion des risques intégrée à leur pilotage stratégique. Cependant, certains risques de transition ne semblent parfois pas considérés, comme ceux liés à la compétition pour l'approvisionnement en électricité bas-carbone ou aux multiples tensions sur l'approvisionnement en biomasse durable.

Analyse générale du score de tendance

Le score de tendance moyen est « + », la plupart des entreprises obtenant cette note, traduisant une espérance de meilleur alignement dans les prochaines années. Ce score positif est notamment dû à deux aspects ayant reçu en moyenne de bonnes notes dans l'évaluation :

- Les objectifs de réduction d'émissions ayant reçu une note moyenne de 62%.
- Les plans de transitions qui obtiennent une note moyenne supérieure à 60%.
- La prise en compte du risque climatique ayant reçu une note moyenne de 79%.

Les engagements, plans de transition et autres mécanismes de pilotage stratégique ou d'engagement des parties prenantes devraient permettre à la plupart des entreprises de réaliser des réductions d'émissions significatives et favoriser un meilleur alignement. De plus, certaines entreprises indiquent des efforts en cours pour faire progresser leur démarche de transition, comme l'amélioration du suivi de leurs émissions de scope 3, la fixation d'objectifs de réduction de long terme, ou la mise en place de nouvelles actions d'engagement des parties prenantes.

Toutefois, les scores sont diminués par plusieurs éléments :

- le manque d'informations détaillées quant à la planification des actifs et des actions renforce l'incertitude sur la tendance attendue, et certaines entreprises indiquent une baisse d'activité pour l'année évaluée. Ainsi, un rebond du volume d'activité pourrait entraîner une hausse ou moindre réduction des émissions et consommations d'énergie. La publication de ces données permettrait d'obtenir une vision plus réaliste des trajectoires d'émissions futures.
- Le manque d'objectifs intermédiaires ou de long terme, ne permettant pas d'atteindre des scores élevés dans la notation des horizons temporels des objectifs, la moyenne obtenue par le panel étant de 29%.

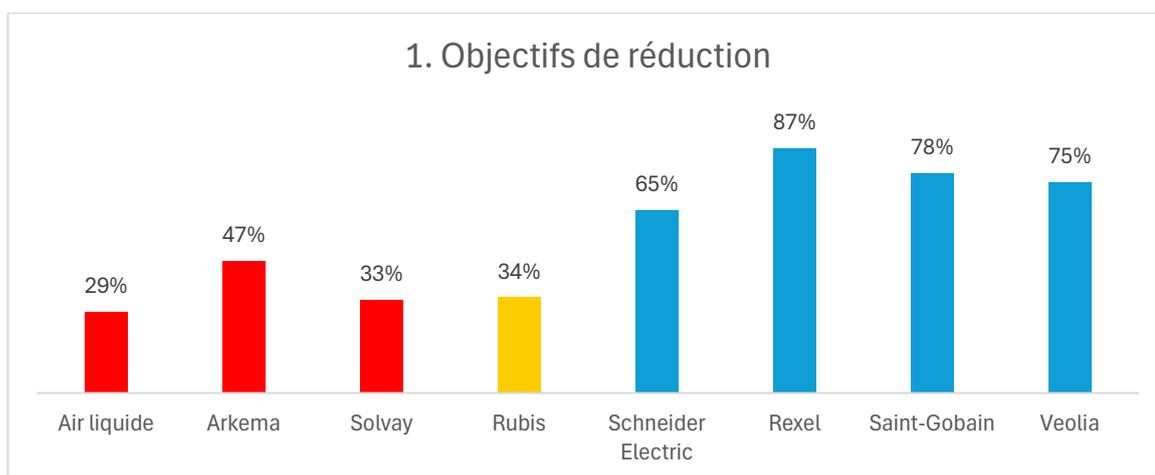
• ANALYSE DÉTAILLÉE PAR MODULE

Module 1 : Objectifs de réduction

Le module « Objectifs de réduction » s'intéresse aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre fixés par l'entreprise sur les scopes 1 et 2, d'une part, et le scope 3, d'autre part. Dans les référentiels Aluminium et Chimie, la méthodologie se concentre sur les enjeux significatifs, à savoir le scope 3 amont. Le module examine la couverture et les horizons temporels des objectifs, évalue leur alignement par rapport à des trajectoires de décarbonation de référence compatibles avec l'Accord de Paris, et prend en compte les taux d'atteinte des objectifs passés et présents.

Ce module a atteint un score moyen assez élevé, de 58%, avec toutefois une dispersion des scores relativement importante.

Il est à noter que les objectifs exprimés en intensité économique et ceux non définis à iso-périmètre ne sont pas valorisables dans l'évaluation ACT, du fait qu'il n'est alors pas aisément possible d'évaluer les progrès réels, indépendamment des biais liés aux variations de valeur monétaire ou de périmètre.



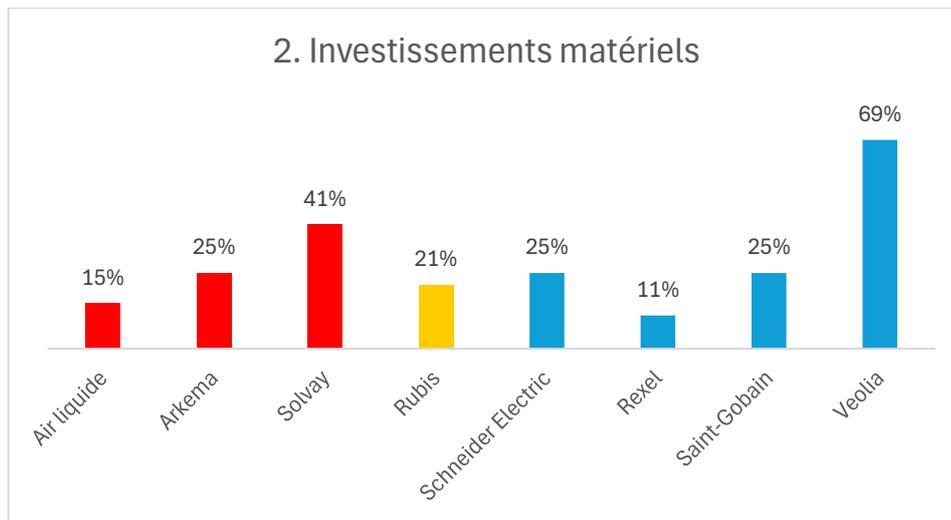
Comme déjà mentionné, presque toutes les entreprises ont défini des objectifs de réduction en valeur absolue à moyen terme, soit à l'horizon 2030 ou 2035, au moins pour les scopes 1 et 2 et souvent aussi pour tout ou partie du scope 3, avec souvent une certification par SBTi de l'alignement avec l'objectif 1,5 °C ou l'objectif nettement en-dessous de 2 °C de l'Accord de Paris. De plus, une faible majorité des entreprises ont défini des objectifs clairs de réduction de long terme. Les progrès réalisés pour l'atteinte des objectifs passés et présents sont généralement bons. En revanche, d'autres entreprises ne se sont pour le moment fixées qu'un objectif principal de zéro émission nette à long terme sans en avoir encore défini les modalités. Enfin, aucune entreprise ne s'est fixée de jalon à court terme (d'ici 5 ans), ou de manière intermédiaire, comme par exemple à l'horizon 2040.

Module 2 : Investissements matériels

Le module « Investissements matériels » s'intéresse à l'évolution passée et à la projection des émissions des scopes 1 et 2, aux dépenses d'investissement matériel, ainsi qu'à d'autres aspects, dépendant du référentiel ACT, comme la gestion de l'énergie et les émissions verrouillées liées aux actifs de l'entreprise sur leur durée de vie opérationnelle. Il évalue l'alignement des émissions passées et projetées des scopes 1 et 2 avec une trajectoire de décarbonation de référence compatible avec l'Accord de Paris, et examine les émissions verrouillées au regard des budgets carbone et la part des investissements physiques prévus par l'entreprise pour mener sa décarbonation.

Ce module a reçu un score moyen de 26%, avec une dispersion des scores relativement faible à l'exception du score élevé de Veolia.

Il est à noter que les informations publiées par les entreprises sont particulièrement lacunaires s'agissant de la planification des actifs, rendant compliqué, voire impossible, d'évaluer les émissions verrouillées et de projeter les émissions des scopes 1 et 2. Le faible score de la plupart des entreprises s'explique ainsi notamment par cette absence de données.



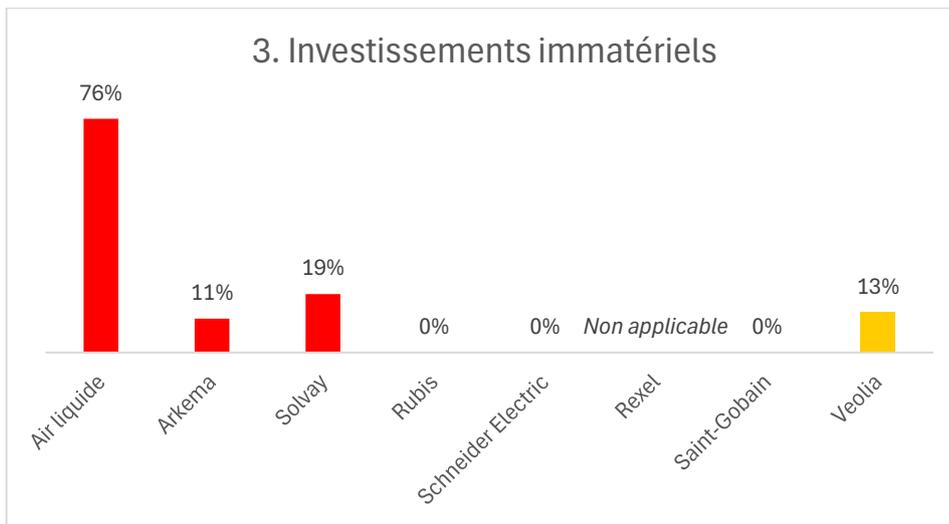
La grande majorité des entreprises ont affichent des diminutions des scopes 1 et 2 sur les cinq années précédentes. La part des dépenses d'investissement matériel dans des technologies bas-carbone varie assez fortement selon l'entreprise. S'agissant de la gestion de l'énergie, pour les entreprises évaluées sur ce critère-là, notamment via le référentiel Chimie, si les indicateurs et plans d'action d'économie d'énergie montrent des tendances et des efforts assez variables selon l'entreprise, aucune d'entre elles n'a encore atteint un niveau satisfaisant en termes de contribution à la génération d'électricité, chaleur et vapeur bas-carbone. Veolia se distingue du fait qu'il s'agisse de la seule entreprise à présenter de manière synthétique l'évolution des émissions liées à ses immobilisations d'ici à 2030, ce qui permet une valorisation de ces éléments par la méthodologie.

Module 3 : Investissements immatériels

Le module « Investissements immatériels » s'intéresse aux dépenses de recherche et développement et aux brevets. Il examine les parts des dépenses et des brevets qui sont associés à des technologies bas-carbone, de décarbonation ou de capture du carbone.

Ce module a reçu un score moyen de seulement 17%, avec toutefois un score élevé pour Air Liquide. Étant un distributeur pur, et n'ayant donc pas d'activité de recherche et développement au sens considéré ici, Rexel n'a pas été évalué sur cet aspect, conformément à la méthodologie qui lui a été appliquée.

Outre l'absence de données publiques sur le sujet qui ne permet pas de noter le module, il peut être souligné que les notations de ce module sont fondées sur des paliers de 20% d'indicateur sous-jacent, si bien que par exemple une entreprise avec une part proche mais inférieure à 20% de dépenses d'innovation et de brevets associées à des technologies bas-carbone peut se voir attribuer un score nul. Les scores de 0% observés ne se traduisent donc pas nécessairement par une absence totale d'investissements bas-carbone.



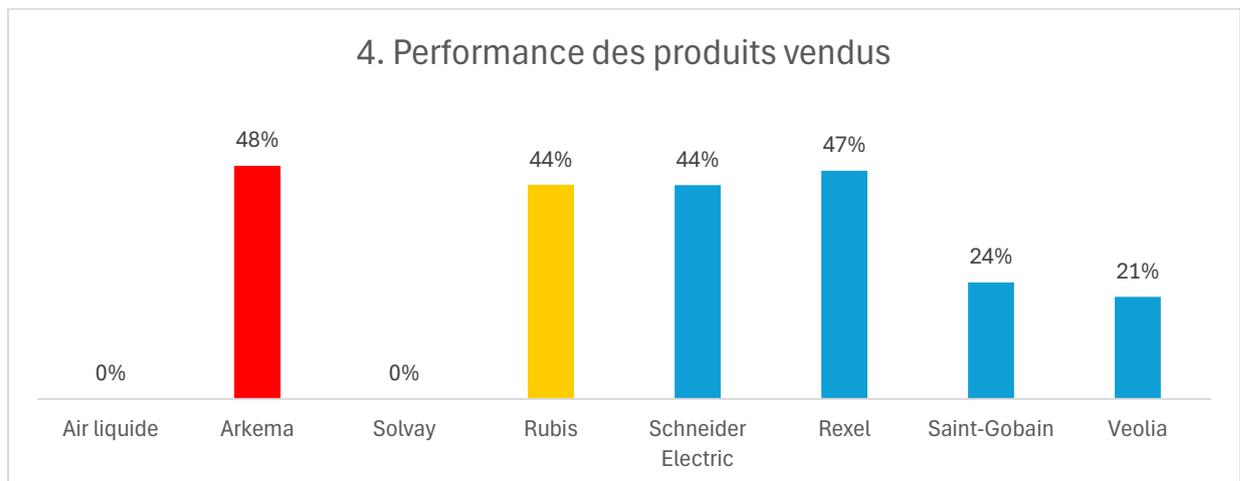
Seules cinq entreprises ont une part supérieure à 20% de dépenses d'innovation et/ou brevets associés à des technologies bas-carbone, de décarbonation ou de capture du carbone. Air Liquide est la seule entreprise se démarquant largement sur ces deux aspects.

Module 4 : Performance des produits vendus

Le module "Performance des produits vendus" s'intéresse notamment à l'évolution passée et à la projection des émissions de scope 3 et/ou à l'empreinte en matière d'émissions des produits et services commercialisés par l'entreprise, ainsi qu'à d'éventuelles actions d'écoconception. Les indicateurs analysés varient sensiblement selon le référentiel utilisé. Dans le référentiel Chimie, seul le scope 3 amont est ainsi considéré dans ce module.

Ce module a reçu un score moyen de 26%, avec une dispersion des scores relativement importante.

Il est à noter que les informations publiées par les entreprises sont particulièrement lacunaires s'agissant des données prospectives, rendant compliqué, voire impossible, de projeter les émissions. Le faible score de certaines entreprises s'explique partiellement par cette absence de données. De plus, les émissions de scope 3 et les empreintes produit font souvent l'objet d'un suivi plus récent et moins rigoureux que celles des scopes 1 et 2, ce qui a pu entraîner des difficultés d'appréciation de l'évolution passée de ces indicateurs.



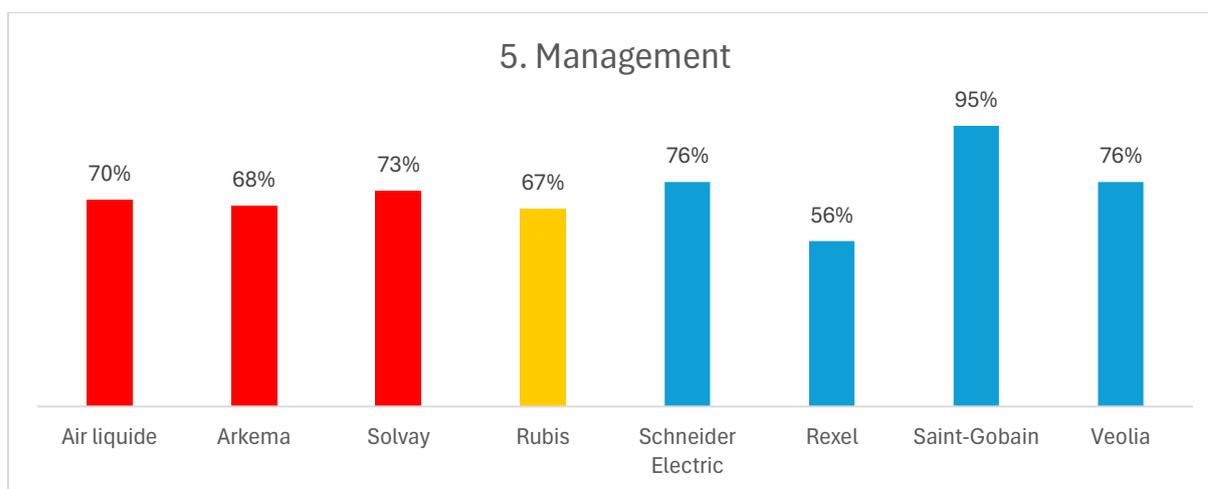
Les entreprises présentent des performances très variables concernant la réduction des émissions de scope 3 et/ou d'empreintes produit : si certaines indiquent des rythmes de réduction satisfaisants sur les cinq années précédentes, d'autres rapportent une augmentation de ces émissions. Les actions d'écoconception

valorisées dans ces évaluations donnent également lieu à des sous-scores dispersés sur l'indicateur correspondant.

Module 5 : Management

Le module « Management » analyse l'intégration des enjeux de la transition bas-carbone dans la gouvernance et la stratégie globale de l'entreprise. Il examine le niveau de supervision des enjeux liés à la transition bas-carbone, l'expertise de l'organe de supervision sur ce sujet, la complétude du plan de transition, les mécanismes incitatifs en place dans la rémunération des dirigeants, l'intégration et l'évaluation des risques et opportunités liés à la transition bas-carbone, et l'intégration de mécanismes de tarifications internes du carbone.

Ce module a reçu un score moyen élevé de 73%, avec un faible niveau de dispersion, ce qui montre un niveau de maturité important sur cet aspect pour l'ensemble des entreprises.

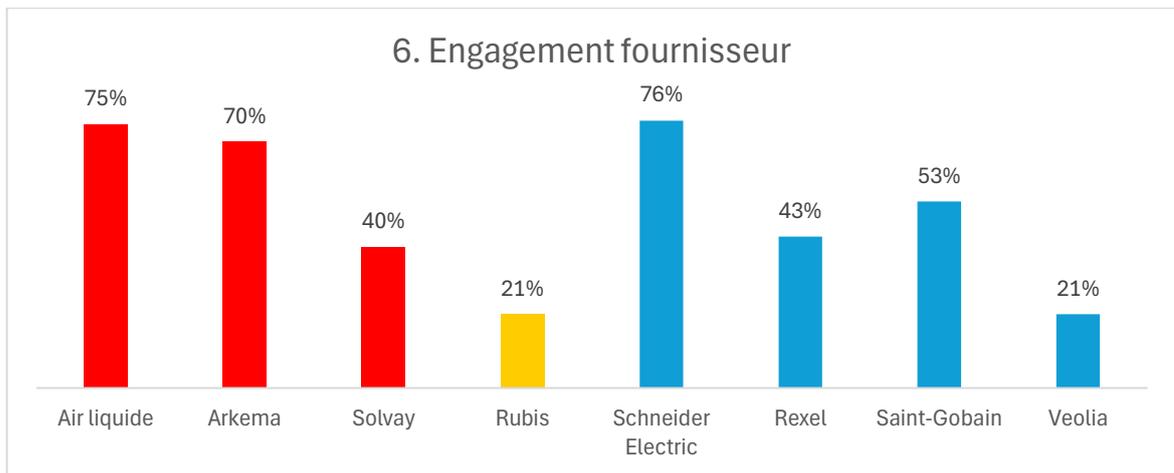


Toutes les entreprises du panel supervisent les enjeux liés à la transition bas-carbone au plus haut niveau de l'organisation, typiquement avec un ou plusieurs comités d'administrateurs jouant un tel rôle de supervision, bien que le niveau d'expertise collectif des personnes ayant la charge de cette supervision puisse dans certains cas constituer un axe d'amélioration. L'ensemble des entreprises ont mis en place des éléments de rémunération de leur directeur général incitant à la réduction des émissions, ont globalement bien intégré les risques et opportunités liés à la transition bas-carbone dans leurs systèmes de gestion des risques et leurs processus décisionnels, et ont établi un plan de transition pour l'atténuation du changement climatique. Cependant, les plans de transition publiés tendent à manquer de clarté, d'éléments quantitatifs et détaillés et d'actions de long terme.

Module 6 : Engagement des fournisseurs

Le module « Engagement des fournisseurs » s'intéresse à la politique et aux actions menées par l'entreprise pour engager ses fournisseurs en vue de décarboner sa chaîne d'approvisionnement. Il examine les processus et activités mis en place par l'entreprise pour influencer, encourager et assister ses fournisseurs à adopter des pratiques bas-carbone et à se décarboner.

Ce module a reçu un score moyen de 46%, avec un fort niveau de dispersion.



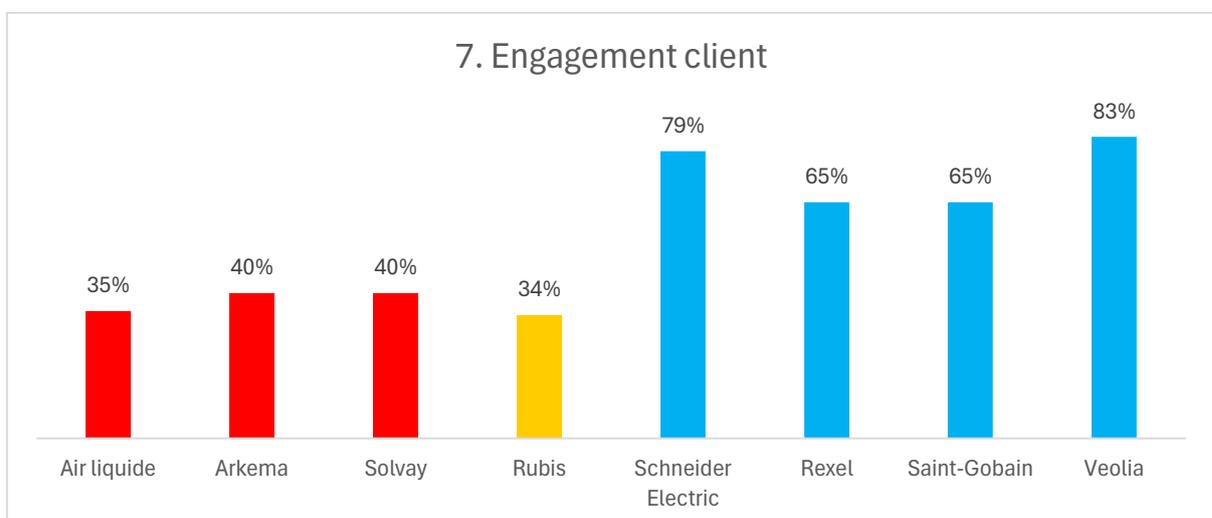
Les entreprises ont toutes mis en place une politique et des actions d'engagement de leurs principaux fournisseurs reposant sur un certain nombre de leviers, pouvant inclure des clauses d'engagement, la collecte de données environnementales, l'évaluation de la performance environnementale des fournisseurs, ou encore l'encouragement à définir des objectifs de réduction. Cependant, le nombre de fournisseurs concernés par la politique ou les actions d'engagement et les leviers actionnés varient sensiblement selon l'entreprise, certaines se concentrant sur un nombre très restreint d'actions ciblant uniquement les principaux fournisseurs. De plus, les actions d'engagement des fournisseurs manquent souvent d'indicateurs de suivi ou d'évaluation publiés. Même pour les entreprises fixant des objectifs de réduction ciblés, aucune ne demande à leurs fournisseurs d'y attacher un véritable plan de transition chiffré. Seule une entreprise demande à ses fournisseurs une déclaration CDP.

Les quatre entreprises les mieux notées ont tout de même mis en place des pénalités pour les fournisseurs n'atteignant pas leurs objectifs, allant même pour deux d'entre elles potentiellement jusqu'à l'exclusion, bien qu'aucun exemple réel de l'application de ces mesures ne soit donné par les groupes évalués.

Module 7 : Engagement des clients

Le module « Engagement des clients » s'intéresse à la politique et aux actions menées par l'entreprise pour engager ses clients afin de réduire ses émissions à l'aval. Il examine les processus et activités mis en place par l'entreprise pour influencer, encourager et assister ses clients à adopter des comportements favorisant la réduction des émissions.

Ce module a reçu un score moyen de 53%, avec un niveau de dispersion relativement important.



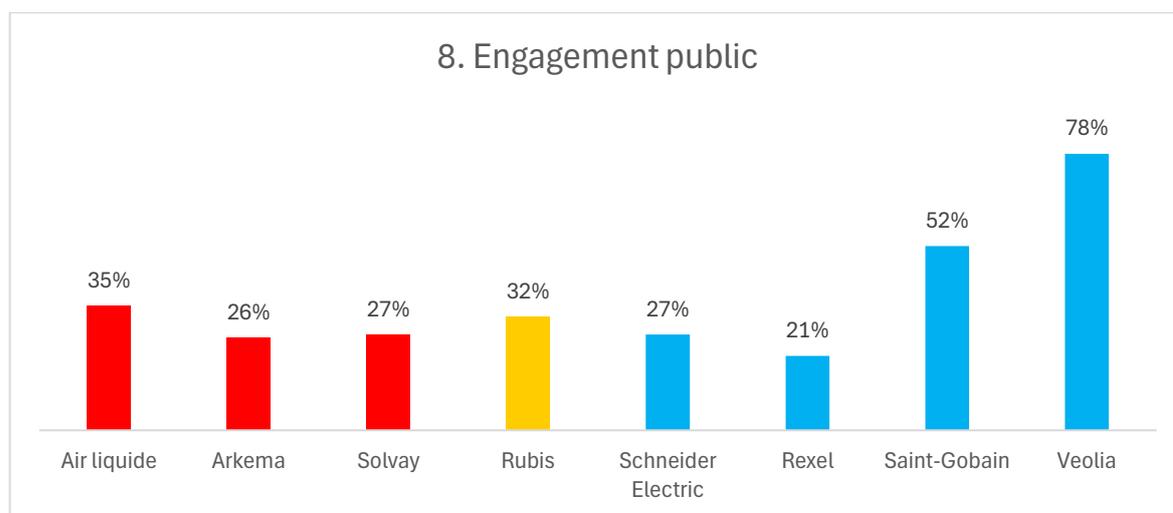
La plupart des entreprises a mis en place une politique et des actions d'engagement de leurs principaux clients reposant sur un certain nombre de leviers, pouvant inclure le partage de données d'analyse de cycle de vie des produits commercialisés, la mise en place de collaboration dans des projets d'innovation favorables à la réduction des émissions, ou encore l'encouragement à définir des objectifs de réduction. Cependant, comme pour l'engagement des fournisseurs, le nombre de clients concernés par la politique ou les actions d'engagement et les leviers actionnés varient sensiblement selon l'entreprise, et les actions d'engagement des fournisseurs manquent parfois d'indicateurs de suivi ou d'évaluation publiés, même si les émissions évitées chez les clients sont estimées pour certaines actions.

Enfin, il n'a pas été relevé de dispositifs allant au-delà de l'incitation des clients et associés à des incitations financières pénalisantes ou encourageantes.

Module 8 : Engagement public

Le module « Engagement public » s'intéresse à l'influence de l'entreprise sur les politiques publiques liées à la transition bas-carbone. Il examine les adhésions à des associations professionnelles et organisations de lobbying, les engagements publics, les soutiens et obstructions à des politiques publiques et, pour certains référentiels, à la collaboration avec les autorités publiques. Les informations notées ici s'appuient principalement sur des sources comme LobbyMap et InfluenceMap, qui réalisent un travail d'observation des pratiques d'engagement public des entreprises et des associations professionnelles.

Ce module a reçu un score moyen de 36%, avec une dispersion des scores faible à l'exception du score élevé de Veolia.



La plupart des entreprises évaluées sont membres voire au conseil d'administration d'associations professionnelles ayant pris des postures dommageables pour les politiques publiques en lien à la transition bas-carbone, comme American Chemistry Council ou National Association of Manufacturers. Plusieurs entreprises listent publiquement les associations professionnelles dont elles sont membres et effectuent une revue de leur alignement avec l'Accord de Paris. Cependant dans certains cas le résultat de la revue n'aboutit pas à reconnaître que l'association professionnelle a des positions ou activités négatives vis-à-vis de la transition bas-carbone. Certaines entreprises semblent passives sur ce point, ne se préoccupant pas de chercher à influencer les postures des associations, quand d'autres mentionnent leurs tentatives d'influence voire mettent fin à leur adhésion.

S'agissant de leur support direct aux politiques climatiques, les entreprises soutiennent publiquement l'Accord de Paris et, plus globalement, les politiques publiques climatiques, mais certaines postures plutôt

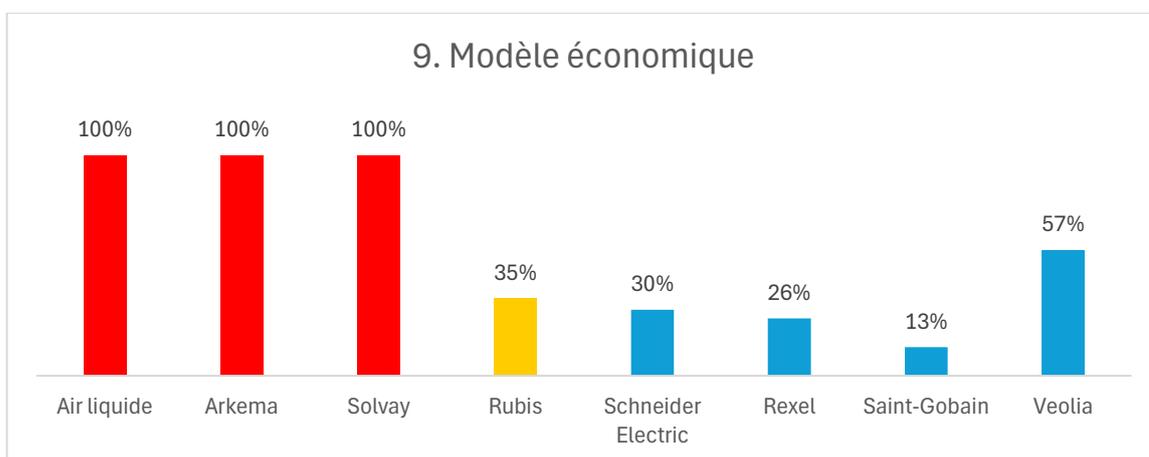
négatives ont été relevées et peu d'entreprises publient de manière transparente des informations sur l'existence d'une revue de l'alignement des propres postures prises et sur les processus mis en place.

Module 9 : Modèle économique

Le module "Modèle économique" s'intéresse à la capacité de l'entreprise à rendre ses modèles d'affaires compatibles avec la transition vers une économie bas-carbone, découplant la dépendance de ses résultats financiers aux émissions de gaz à effet de serre. Il examine les modèles d'affaires actuels et futurs au regard de la capacité des solutions à être suffisamment faiblement émettrices de gaz à effet de serre ou à contribuer substantiellement à la décarbonation de l'économie, ainsi que d'autres aspects comme le stade de développement, la taille, et le potentiel de croissance et les revenus escomptés.

Ce module a reçu un score moyen de 58%, avec un niveau de dispersion important.

Il convient de noter que le choix du référentiel est conséquent pour ce module. En particulier, le référentiel Chimie présente la particularité d'attribuer le score du modèle d'affaires le mieux noté parmi tous ceux considérés, ce qui tend à mener plus facilement à un score élevé en comparaison des autres référentiels et peut être considéré comme un biais important de comparaison. En l'occurrence, les trois entreprises du secteur de la chimie sont évaluées avec le score maximal.



En effet, les trois entreprises du secteur de la chimie sélectionnées ont correctement appréhendé les opportunités offertes par la forte demande prévisionnelle en produits chimiques et technologies bas-carbone ou nécessaires à la décarbonation, comme l'hydrogène bas-carbone, le captage du dioxyde de carbone, les polymères biosourcés ou recyclés, les composants pour batteries et les gaz fluorés à faible PRG. Certains de ces produits ont un marché potentiel limité, alors que d'autres sont perçus comme étant clés pour la décarbonation profonde de plusieurs secteurs dont les émissions sont considérées comme difficiles à réduire. Néanmoins, ces entreprises reposent encore, à des niveaux divers, sur des modèles d'affaires fortement liés aux ressources fossiles.

Les entreprises évaluées avec le référentiel Générique, dans lequel la notation repose également sur la transformation des activités existantes et l'arrêt d'activités incompatibles avec une économie bas carbone, indiquent la création et transformation d'activités, mais les éléments publiés sont rarement suffisamment chiffrés ou ambitieux pour donner lieu à des scores élevés, à l'exception de Véolia.

Les référentiels Aluminium et Pétrole & Gaz se concentrent sur des défis plus spécifiques à ces secteurs : défis de la circularité, de la décarbonation des procédés et de la décarbonation du mix électrique pour l'Aluminium, développement des énergies renouvelables et technologies de capture du dioxyde de carbone et les activités liées à l'efficacité énergétique pour le Pétrole & Gaz.

2.2. LES LIMITES DE L'ÉVALUATION

L'évaluation du positionnement d'une entreprise individuelle par rapport à l'atteinte des objectifs de limitation des émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial est un sujet par nature complexe. Ainsi, l'exercice comporte nécessairement des limites, à différents niveaux :

- La pertinence de la déclinaison méthodologique des questions-clés sous-jacentes à l'analyse (cf. 1.2.1)
- La pertinence du choix du référentiel méthodologique pour des entreprises multi-activités
- La disponibilité, publicité et structuration de la donnée.

Si les deux premiers points sont à la main, respectivement, du développeur méthodologique et de l'évaluateur, le dernier dépend de l'entreprise et du cadre réglementaire/volontaire de publication d'information dans lequel elle évolue. A cet égard, il est souligné que les éléments méthodologiques demandés sont issus d'un discernement conduisant à considérer qu'ils sont pertinents et nécessaires en vue d'apporter un jugement sur le positionnement de l'entreprise par rapport à la transition. Ainsi, le cadre de rapportage d'information européen CSRD reprend effectivement la plupart de ces demandes, qui relevaient jusqu'à aujourd'hui plutôt de la bonne pratique.

Cette situation justifie le choix méthodologique posé par ACT qui consiste à considérer que si une information n'est pas disponible et qu'aucune approximation raisonnable ne peut être effectuée, le score lié à l'indicateur sous-jacent est nul, ce qui pénalise la note globale.

Cette section présente les différents éléments de limites soulevés par l'exercice qu'il convient de signaler tant pour bien contextualiser les résultats obtenus que pour contribuer à l'amélioration en continu des référentiels méthodologiques d'évaluation. Une part large est consacrée à l'information, avec un focus sur les apports attendus de la CSRD.

2.2.1. APPORTS A VENIR DE LA CSRD

L'entrée en application progressive de la norme européenne **CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive)** devrait en effet considérablement améliorer la disponibilité des informations nécessaires à l'évaluation des performances environnementales et sociales des entreprises. En exigeant une publication plus transparente, standardisée et complète des données liées à la durabilité, l'application de la CSRD et des normes associées, notamment celle sur le climat (ESRS E1), devrait permettre d'obtenir de nombreuses informations nécessaires à l'évaluation ACT. Cela devrait faciliter l'évaluation des entreprises et rendre les scores d'évaluation plus précis et représentatifs de leurs actions réelles en matière de durabilité. L'amélioration de la disponibilité des informations pour les évaluations ACT grâce à l'entrée en vigueur de la CSRD est déclinée dans le paragraphe 2.2.2.

2.2.2. DISPONIBILITE DES INFORMATIONS

Les évaluations ont été réalisées sur des données publiques. Ces données proviennent principalement de deux sources d'informations publiées par la majorité des entreprises évaluées : le document d'enregistrement universel (ou un document similaire, comme le rapport annuel intégré) et la réponse au questionnaire du CDP

sur le changement climatique³. En plus de ces deux sources, de multiples documents ont été pris en compte dans les évaluations : codes éthiques des entreprises, rapports spécifiques sur la stratégie climat, sites internet des entreprises, etc.

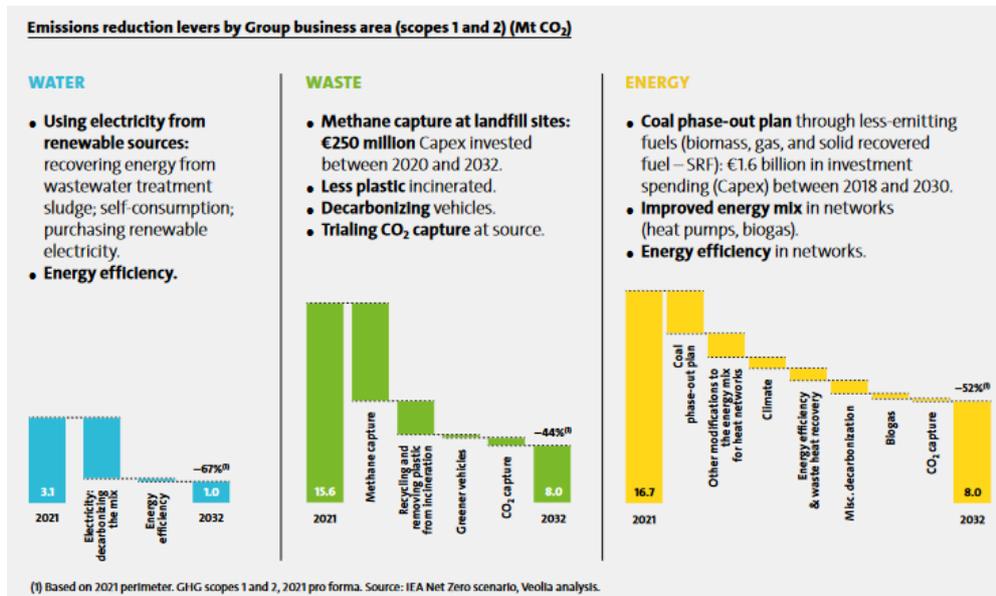
Néanmoins, il a été observé de manière récurrente certaines absences ou insuffisances d'éléments nécessaires à l'évaluation :

- Émissions à périmètre constant – Les entreprises évaluées réalisent couramment des acquisitions et cessions d'activités, voire parfois aussi des scissions. De plus, des changements méthodologiques peuvent être appliqués d'une année à l'autre. Or, tout cela a pour effet de modifier le périmètre ou le calcul des émissions comptabilisées. Il convient alors de procéder à des recalculs des émissions rapportées pour les années passées, afin de les rendre comparable à celles de l'année courante. Il est constaté que ces recalculs ne sont pas systématiquement réalisés ou de manière pas suffisamment claire, auquel cas les progrès de l'entreprise ne peuvent être appréciés. Le référentiel CSRD pose le principe de la comparabilité des informations qui doivent être communiquées (ESRS 1 §83-84), et de la transparence sur les choix méthodologiques opérés.
- Émissions en intensité et/ou données d'activité – Les émissions rapportées à un volume de production sont nécessaires pour être en mesure d'apprécier les rythmes et niveaux de décarbonation de l'entreprise par rapport à des trajectoires sectorielles de décarbonation de référence, ce qui permet souvent de faire une évaluation plus pertinente de l'alignement qu'avec une trajectoire générale de décarbonation. À défaut de disposer directement des émissions en intensité, celles-ci peuvent être estimées à partir de données d'activité pertinentes (quantité d'énergie distribuée, quantités massiques produites par produit chimique, etc.), mais de telles données ne sont pas toujours rendues publiques. Pour l'instant, le référentiel CSRD (ESRS 1 §28) impose la publication d'informations relatives à l'intensité des émissions de gaz à effet de serre par produit net (unité monétaire) mais n'exige pas la publication d'intensités d'émissions rapportées à une quantité physique représentative du niveau de production ou d'activité, ce qui pourrait être le cas à terme au travers de normes sectorielles.
- Émissions verrouillées et/ou plan de gestion des actifs – Il n'a été observé aucune publication de l'évaluation par une entreprise de ses émissions verrouillées, alors qu'il s'agit d'une information présentant un intérêt multiple pour l'analyse : celles-ci permettent d'apprécier la tendance future des émissions, d'identifier des actifs et produits échoués, ou encore d'apprécier la crédibilité des objectifs de réduction d'émissions. À défaut de disposer d'une évaluation des émissions verrouillées, celles-ci peuvent être estimées à partir de données de planification des actifs et produits. Le référentiel CSRD (ESRS 1 §16 (d)) demande une évaluation qualitative des émissions de gaz à effet de serre verrouillées : il s'agit notamment d'expliquer si et comment ces émissions risquent de compromettre la réalisation des cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise et d'entraîner des risques de transition.

³ Cette dernière source est considérée comme globalement publique. Il peut toutefois être noté que les questionnaires des entreprises notées en-dessous de A ne sont parfois pas publiés, et qu'un utilisateur qui a créé un compte gratuit ne peut télécharger sans autre contrainte qu'un nombre limité de questionnaires (demande d'octroi de licence par le CDP). En outre, il a pu être relevé des problèmes techniques pour une entreprise où le questionnaire n'était pas disponible initialement.

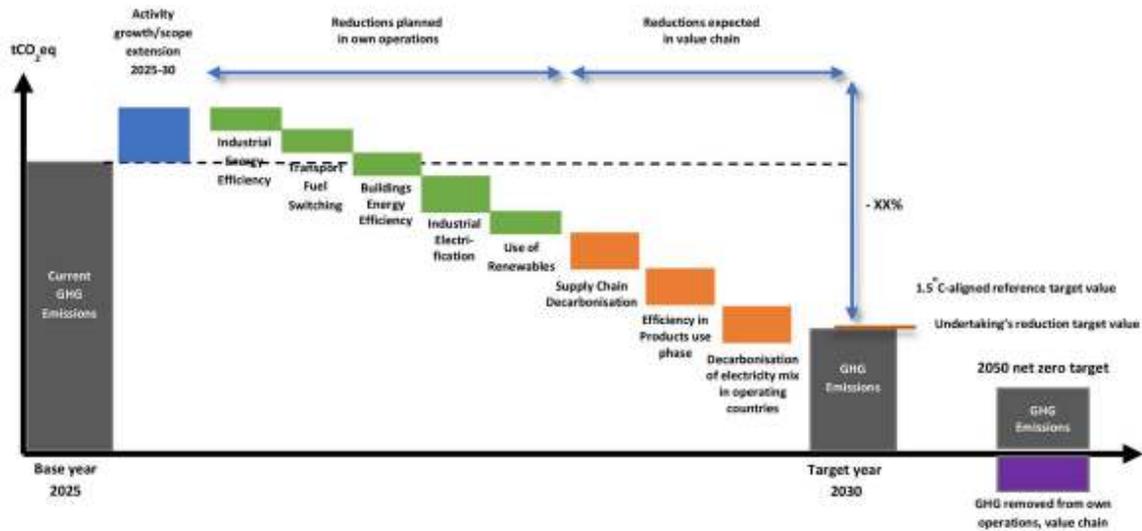
- Processus de gestion de l'engagement des parties prenantes et des interactions avec les associations professionnelles – Il a été observé un manque assez général de transparence sur les processus concrets mis en place pour gérer l'engagement des parties prenantes, en particulier en relation avec les associations professionnelles et les prises de position dommageables pour les politiques publiques climatiques.
- Plan de transition – La notion de « plan de transition », explicitement consacrée par le référentiel CSRD (cf. ESRS E1 §14), n'est à ce jour pas toujours utilisée par les entreprises pour présenter leurs stratégies. Il en résulte parfois une difficulté de synthèse des informations et de mise en relation des objectifs, actions et ressources envisagées ou déjà initiées. Les plans d'action et d'investissement présentent rarement les informations de manière synthétique et sont souvent présentés dans les grandes lignes et avec un manque de clarté et de détails quantitatifs.

Un exemple de présentation d'un plan d'action peut être fourni avec le rapport « Veolia's Net Zero Strategy in Action », publié par Veolia en 2024. Ce document se concentre sur la description de l'ambition et du plan d'action du groupe à court, moyen et long terme. On y trouve ainsi des graphiques présentant toutes les actions de décarbonation par activité, leur contribution quantifiée aux objectifs de décarbonation, et des éléments financiers.



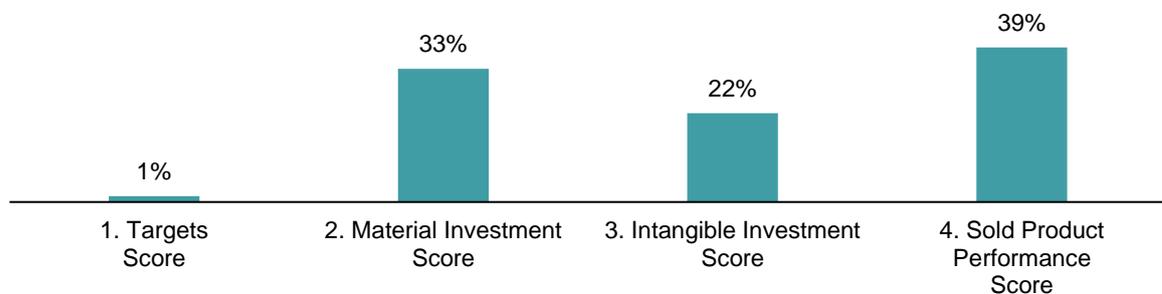
Exemple de présentation chiffrée d'un plan de transition (Source : Véolia)

Cette démarche, parmi d'autres informations présentées dans le document, permet de rendre compte rapidement du sérieux de l'engagement de l'entreprise, dans l'esprit de ce qui est demandé par la CSRD, cf. ESRS E1 §AR31.



Ainsi, des parties de l'évaluation sont considérées comme non évaluées, en particulier certains indicateurs des modules évalués de manière quantitative (modules 1 à 4). Les parts de score des modules pour lesquels certains indicateurs n'ont pu être évalués sont représentées sur le graphique suivant (une note nulle leur a par conséquent été attribuée).

Taux moyen non évalué par module



Cette absence d'évaluation donne lieu à une chute de 16% du score de performance en moyenne, allant jusqu'à plus de 20%. Toutes les entreprises ont des parties n'ayant pu être évaluées, avec un minimum de 4% du score de performance.

2.2.3. AUTRES LIMITES ET POINTS D'ATTENTION

Au-delà des aspects de disponibilités de données et de structuration d'un plan de transition tels que présentés ci-dessus, différents aspects plus centrés sur la méthodologie elle-même sont soulignés.

Adaptation des méthodologies aux activités

- Le choix de la méthodologie sectorielle a nécessairement un impact sur la notation. En outre certaines entreprises ont des activités diversifiées et pourraient bénéficier d'évaluations segmentées.

- L'obtention d'un score élevé est parfois conditionnée à des performances qui, en fonction des activités précises de l'entreprise, peut paraître peu adapté. Par exemple, le référentiel Chimie demande pour avoir 100% des points que les brevets des entreprises soient à plus de 80% consacrés aux technologies de décarbonation ou de capture de carbone. Cela implique que la propriété intellectuelle sur d'autres enjeux, y compris en lien avec des processus de production et des produits efficaces et utiles qui peuvent être décarbonés par ailleurs, est négligeable. Une telle hypothèse est discutable.
- Inversement, ce même référentiel ACT Chimie a la particularité d'attribuer au module « Modèle économique » la note maximale obtenue parmi toutes celles des modèles d'affaires analysés, ce qui peut être considéré comme généreux et introduit un biais important par rapport aux autres référentiels.

Emissions évitées

La méthodologie ACT ne prend pas en compte les émissions évitées par les produits et services **sur le plan quantitatif**, à cause de l'absence de standard de calcul et de la forte dépendance de ces estimations aux hypothèses de scénario de référence, difficilement harmonisables. Cependant, une majorité d'entreprises du panel d'évaluation ont mis en place des indicateurs d'émissions évitées, parfois vérifiés par des organismes tiers, et en ont fait un axe majeur de leur stratégie de transition bas-carbone. Si cet aspect n'a pas pu être valorisé quantitativement, il a pu être pris en compte dans certains modules qualitatifs du score de performance (modules « Engagement client » et « Modèle économique », notamment).

3. Axes d'améliorations

Il ressort des évaluations que les entreprises industrielles du panel d'étude ont toutes globalement bien intégré les enjeux liés à la transition bas-carbone dans leur pilotage stratégique, avec la mise en place d'une diversité de mécanismes (organe de supervision au plus haut niveau dans l'organisation, gestion des risques et opportunités liés à la transition bas-carbone, dispositif de tarification interne du carbone, etc.), la publication d'un plan de transition transparent, structuré, quantifié et complet constituant toutefois un axe de progrès. Un point plus mitigé concerne les objectifs de réduction d'émissions, l'engagement des fournisseurs et clients et le modèle économique, pour lesquels les entreprises ont des pratiques et des niveaux de maturité assez hétérogènes. Enfin, les entreprises ont presque toutes des sujets d'amélioration, tant au niveau de la transparence que de leurs pratiques, s'agissant de leurs investissements matériels et immatériels, du pilotage de leurs émissions en amont et aval de leur chaîne de valeur ou de l'empreinte de leurs produits, ainsi que de leurs liens avec des associations professionnelles et de leurs propres postures publiques.

Pour chaque entreprise évaluée, des recommandations personnalisées permettant d'améliorer la qualité de leurs stratégies de transition bas-carbone ont été formulées. Même si ces recommandations sont construites à l'échelle de l'entreprise et adaptées à leur situation, il est possible d'identifier des tendances générales et des recommandations plus génériques pour le secteur de l'industrie. Celles-ci sont présentées ci-dessous par ordre d'importance relatif.

Divulguer des trajectoires pertinentes d'émissions passées et futures (modules 2 et 4)

Pour améliorer les scores sur les modules quantitatifs portant sur l'évolution des émissions, il est essentiel de divulguer des trajectoires pertinentes d'émissions passées et futures. Ces trajectoires d'émissions doivent impérativement être définies à périmètre et méthode constants, pour qu'elles puissent refléter des évolutions réelles et être comparées à des trajectoires de référence. Si les trajectoires d'émissions brutes en valeur absolue devraient systématiquement être divulguées, il est souvent pertinent de rapporter également des trajectoires d'émissions en intensité physique, c'est-à-dire rapportées à une quantité de production ou un volume d'activité pertinent au regard des activités de l'entreprise. Cela permet, d'une part, de neutraliser partiellement l'effet de la variation du niveau d'activité dans l'évolution des émissions, notamment du fait d'une croissance externe ou d'effets conjoncturels, et, d'autre part, d'effectuer des comparaisons à des trajectoires sectorielles plus pertinentes.

En ce qui concerne les émissions futures, rarement publiées, il est important que soit fournie une planification chiffrée et échelonnée des actifs et du portefeuille de produits rendant possible une évaluation des émissions verrouillées par les actifs exploités et par les produits vendus sur leur durée de vie opérationnelle, ce qui permet de produire des projections d'émissions et d'apprécier la crédibilité des objectifs de réduction. Pour les entreprises vendant des actifs émissifs, il est aussi nécessaire de publier les émissions verrouillées liées à ces ventes. En outre, la planification des actifs doit permettre l'augmentation de la proportion des dépenses d'investissement dédiées aux technologies bas-carbone, y compris concernant la capture et le stockage ou recyclage du carbone. Il est à noter que les exigences ESRS E1-1 demande de publier une évaluation

qualitative des émissions verrouillées découlant des principaux actifs et produits et une description des plans de gestion des actifs et produits à forte intensité de gaz à effet de serre.

Décliner des objectifs de réduction d'émissions bruts clairement définis et jalonnés (module 1)

Les objectifs de réduction d'émissions devraient être fixés à court, moyen et long terme, de sorte à former des trajectoires de réduction jalonnées. Actuellement, la plupart des entreprises se concentrent sur des objectifs à l'horizon 2030-2035 et certaines ont des objectifs à l'horizon 2050, mais peu d'entre elles ont défini des cibles avant 2030 ou intermédiaires. Ces objectifs à l'horizon 2050 sont typiquement des objectifs dits de neutralité carbone ou de zéro émission nette, avec des modalités d'atteinte souvent non définies. Il est nécessaire que les objectifs de réduction d'émissions nettes précisent leur déclinaison en termes de réduction d'émissions brutes et de recours à d'autres leviers, comme les séquestrations dans la chaîne de valeur et les achats-retraits de crédits carbone. De plus, les objectifs devraient couvrir l'intégralité des émissions des scopes 1 et 2 et des postes significatifs du scope 3, en étant clairement ventilés par scope et en justifiant les exclusions éventuelles, et les leviers de décarbonation et leur contributions quantitatives à l'atteinte des objectifs devraient être indiqués. Pour des secteurs comme ceux de l'aluminium, de la chimie et du pétrole et gaz, il est important de ventiler les émissions par activité ou produit pour fixer des objectifs en intensité physique et mieux apprécier l'adéquation du niveau d'ambition des engagements.

Concernant particulièrement l'évaluation de l'alignement, il est souligné que le recours à des grandeurs physiques standard, employées notamment par les scénarios de transition (GWh, tonnes d'aluminium produites, ...) permet de démontrer plus aisément l'alignement avec une trajectoire 1.5° (demande CSRD ESRS E1 §16a). Ainsi, l'entreprise devrait privilégier ce type d'intensité, et n'avoir recours à des métriques alternatives que si elle considère qu'il existe des biais significatifs qui rendent l'indicateur peu opérant. En ce cas, exposer les raisons du choix de l'indicateur et démontrer de manière *ad hoc* son alignement avec des trajectoires 1.5° (par exemple, par règles d'équivalence, raisonnements économiques, ...) permet de fournir une information utile.

Enfin, il est rappelé que les dispositions du ESRS E1-4 de la CSRD demandent de publier, pour chaque objectif de réduction d'émissions, une description des leviers de décarbonation et de leur contribution quantifiée attendue à l'atteinte des cibles, avec une ventilation par périmètre d'émission.

Élaborer un plan de transition structuré, lisible et complet (modules 5 et 9)

Il est essentiel que les plans de transition pour l'atténuation du changement climatique incluent des actions concrètes sur l'ensemble des scopes d'émissions pour atteindre les objectifs de réduction et que ces actions soient structurées par levier de décarbonation et soient accompagnés de données chiffrées en termes d'impact attendu, d'échéance de mise en œuvre et de ressources financières associées. Le plan de transition doit être informé par une analyse rigoureuse des risques liés à la transition bas-carbone et intégrer la transformation des modèles d'affaires existants et le développement de nouveaux visant à accroître la part de produits bas-carbone ou contribuant à la décarbonation. L'avancement du plan de transition et les progrès réalisés devraient être clairement indiqués et accompagnés d'une décomposition quantitative des effets expliquant l'évolution des émissions par rapport à l'année précédente et à l'année de référence, permettant de dissocier l'effet des actions de l'entreprise de ceux de la variation du niveau d'activité et de facteurs exogènes. Il est à noter que les exigences ESRS E1-1 et E1-3 demandent, d'une part, que le plan de transition inclue et fasse le lien entre les objectifs de réduction des émissions, les leviers de décarbonation et actions clés, et les investissements et financements et, d'autre part, que ces actions clés menées ou prévues soient caractérisées avec des échéances, des estimations du volume de réduction d'émissions attendu, et des montants significatifs des dépenses d'investissement et d'exploitation nécessaires à leur mise en œuvre.

Renforcer, étendre et diversifier l'engagement des fournisseurs et clients (modules 6 et 7)

La politique et la mise en œuvre d'engagement des fournisseurs et clients devraient couvrir une large majorité des émissions de l'amont et de l'aval de la chaîne de valeur, respectivement. Afin de favoriser l'émergence d'un impact tangible, il est nécessaire d'étoffer ces politiques, en combinant des attendus clairs avec un dispositif d'incitation/pénalisation. Ainsi :

- D'une part, exiger de ses parties prenantes, en fonction de leur maturité, une publication et un suivi des émissions, des cibles quantifiées de réduction, un plan de transition et ultimement un suivi du bon déroulé de celui-ci.
- Et d'autre, part associer le respect ou l'absence de respect de ces attendus à des conséquences financières concrètes, positives ou négatives (impact tarifaire voire déréférencement).

Cette vision-cible est à adapter au rapport de force économique concret dans lequel évolue l'entreprise. A *minima*, il paraît réalisable d'intégrer des critères concrets sur la réduction des émissions et d'autres aspects d'une démarche de décarbonation, avec un rapportage au moins annuel. Les leviers d'engagement utilisés ne devraient pas seulement inclure la collecte et le partage de données d'émissions, d'objectifs de réduction et de planification, mais aussi comprendre d'autres types d'actions, telles que de sensibilisation, d'incitation financière et d'innovation collaborative, pour encourager de meilleures pratiques.

Divulguer et intensifier les dépenses de R&D sur les technologies bas-carbone (module 3)

Il est attendu que les technologies bas-carbone ou favorable à la décarbonation de l'économie représentent une part importante, voire majoritaire, des investissements en R&D. Dans les secteurs dont les procédés ou activités sont fortement dépendants de ressources carbonées fossiles ou minérales, comme les secteurs de la chimie et du pétrole et gaz, les entreprises doivent aussi communiquer sur leurs investissements dans des technologies de capture, stockage ou recyclage du carbone. Si les critères d'éligibilité et d'alignement de la Taxonomie verte européenne permettent d'identifier une partie des dépenses de R&D pertinentes, celle-ci a ses limites et d'autres dépenses pertinentes peuvent sortir de ce cadre. Les entreprises devraient donc fournir une décomposition de leurs dépenses d'innovation par type de technologies ou d'innovations permettant d'identifier plus largement celles contribuant à l'atténuation du changement climatique, avec une méthodologie publiée et transparente.

Améliorer la transparence et la cohérence de l'engagement public (module 8)

Pour implémenter la transition, des modifications significatives des politiques publiques économique sont nécessaires (soutien des solutions vertueuses, sortie de solutions polluantes, ...). Dans leur définition, le pouvoir d'influence des entreprises et de leurs associations professionnelles, premières concernées, est significatif. Il est donc nécessaire que l'entreprise démontre la cohérence entre son action et ce pourquoi elle milite, directement ou via ses associations, au niveau des politiques publiques.

Le soutien à l'Accord de Paris et aux politiques publiques climatiques devrait être clairement affirmé et sans ambiguïté. Il est attendu des entreprises qu'elles participent activement à des initiatives sectorielles luttant contre le réchauffement climatique. En parallèle, les entreprises devraient effectuer une revue annuelle, publique et exhaustive de l'alignement des associations professionnelles dont elles sont membres et, en cas de posture négative déterminée, prendre des mesures concrètes pour influencer sur ces postures dommageables et pouvant aller, le cas échéant, jusqu'à la suspension de financements et la rupture de l'adhésion.

4. Conclusions

Ce rapport de mise en œuvre de la méthodologie d'évaluation de l'initiative ACT (*Accelerate Climate Transition*) met en évidence, au travers d'une étude fondée sur les données publiques d'un panel de neuf grandes entreprises ou groupes industriels implantées en France, une conscience des enjeux et une volonté claire des entreprises de contribuer à la décarbonation.

En effet, sur la base des données publiées à date, l'analyse en profondeur des stratégies et plans de transition montre que des engagements sont pris, et que les mécanismes et actions mis en place et les résultats obtenus reflètent une ambition, des efforts et des progrès tangibles. En particulier, les évaluations montrent que des progrès importants ont été réalisés en matière de définition d'objectifs de réduction des émissions à moyen terme, de réduction effective des émissions associées aux opérations propres, et d'intégration des enjeux de la transition bas-carbone dans le pilotage stratégique.

Cependant, il existe des axes de progrès significatifs dans la planification et la mise en œuvre concrète et efficace de la transition des entreprises. Ainsi, il est constaté que les émissions en amont ou aval de la chaîne de valeur font l'objet d'un suivi moins précis et rigoureux et sont moins souvent associés à des objectifs de réduction clairs. Par ailleurs, les politiques et mesures mises en place pour engager et influencer les fournisseurs et clients pourraient être renforcées. De plus, les plans de transition tels que publiés actuellement manquent encore de structure, notamment sur le lien entre actions et objectifs. Enfin, du point de vue de la cohérence et de la crédibilité de leur démarche de transition, si les entreprises apportent globalement leur soutien public aux politiques climatiques, elles sont aussi souvent membres d'un certain nombre d'associations professionnelles adoptant des postures négatives à cet égard, selon les acteurs spécialisés analysant ce sujet (notamment LobbyMap ou InfluenceMap). Peu d'entreprises communiquent sur des mesures pour influencer et corriger ces alignements problématiques, ou les justifier par la construction de solutions alternatives alignées.

Ainsi, les entreprises doivent encore progresser dans la publication et la mise en œuvre de plans de transition davantage détaillés et lisibles, en reliant d'une part explicitement leurs ambitions de réduction d'émissions à des trajectoires et stratégies de décarbonation alignées, et d'autre part en étayant ces ambitions par des actions-clés de décarbonation précises et quantifiées. A cet égard, comme démontré par cet exercice, la CSRD est amenée à jouer un rôle clé de référentiel de gestion des enjeux climatiques, au-delà d'être un cadre de reporting. Les évaluations ACT, en exploitant cette information, permettront d'assurer la bonne appréhension de ces enjeux via une méthodologie et un outil robustes. Il est ainsi attendu une progression des notes dans les années à venir, à la mesure où les entreprises se saisiront des cadres et outils qui leurs sont proposés.

Un projet financé par le projet LIFE Finance ClimAct de la Commission Européenne.

Le projet Finance ClimAct contribue à la mise en œuvre de la Stratégie National Bas Carbone de la France et de la politique européenne en matière de finance durable.

Il vise à développer les outils, méthodes et connaissances nouvelles permettant (1) aux industries énérgo-intensives de favoriser l'investissement dans l'efficacité énergétique et l'économie bas-carbone, (2) aux institutions financières et à leurs superviseurs d'intégrer les questions climatiques dans leurs processus de décision et d'aligner les flux financiers sur les objectifs énergie-climat, et (3) aux épargnants d'intégrer les objectifs environnementaux dans leurs choix de placements.

Le consortium coordonné par l'Agence de la transition écologique, comprend également le Ministère de la transition écologique, l'Autorité des marchés financiers, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, 2° Investing Initiative, l'Institut de l'économie pour le climat, l'institut de la Finance Durable et RMI.

Finance ClimAct est un programme inédit d'un budget total de 18 millions d'euros et doté de 10 millions de financement par la Commission Européenne.

Durée : 2019-2024



Avec la contribution du programme
LIFE de l'Union Européenne

Ce travail ne reflète que le point de vue de l'ADEME et du CGDD. La Commission européenne et les autres membres du Consortium Finance ClimAct ne sont pas responsables de l'usage qui pourrait être fait des informations qu'il contient.